

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE



PROVISOIRE S/PV.2450 31 mai 1983 FRANCAIS

COR EL TOUR

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTIEME SEANCE

> Tenue au Siège, à New York, le mardi 31 mai 1983, à 15 h 30

<u>Président</u> :	M. UMBA DI LUTETE	(Zaĭre)
Membres :	Chine	M. LIANG Yufan
	Etats-Unis d'Amérique	M. LICHENSTEIN
	France	M. LOUET
	Guyana	M. SINCLAIR
	Jordanie	M. SALAH
	Malte	M. GAUCI
	Nicaragua	M. CHAMORRO MORA
	Pakistan	M. MAHMOOD
	Pays-Bas	M. SCHELTEMA
	Pologne	M. NATORF
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. MARGETSON
	Togo	M. ADJOYI
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. OLEANDROV
	Zimbabwe	M. MANGWENDE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau A-3550, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

83-60760/A

La séance est ouverte à 16 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN NAMIBIE

LETTRE DATEE DU 12 MAI 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE MAURICE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/15760)

LETTRE DATEE DU 13 MAI 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (\$/15761)

Le <u>PRESIDENT</u>: Conformément à une décision prise à la 2439ème séance, j'invite le représentant de Maurice à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Maudave (Maurice) prend place à la table du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u>: Conformément à une décision prise à la 2439ème séance j'invite le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et sa délégation à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Lusaka (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de sa délégation prennent place à la table du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u>: Conformément à une décision prise à la 2439ème séance, j'invite M. Sam Nujoma, Président de la South West Africa People's Organization (SWAPO), à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Sam Nujoma /South West Africa People's Organization (SWAPO) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à cette question, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Angola, de l'Argentine, de l'Australie, du Bangladesh, de la Barbade, du Bénin, du Botswana, de la Bulgarie, du Canada, du Chili, de Chypre, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, de la Gambie, du Ghana, de la Grenade, de la Guinée, de la Haute-Volta, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jamaique, du Japon, du Kenya, du Koweit, du Libéria, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, du Mexique, de la Mongolie, du Mozambique, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, du Panama, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République islamique d'Iran, de la République-Unie de Tanzanie, de la Roumanie, du Sénégal, des Seychelles, de la Serra Leone, de la Somalie, de Sri Lanka, de la Tchécoslovaquie, de la Tunisie, de la Turquie, du Venezuela, du Viet Nam, du Yémen démocratique, de la Yougoslavie et de la Zembie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Hadj Azzout (Algérie), M. van Well (République fédérale d'Allemagne), M. de Figueiredo (Angola), M. Muñiz (Argentine), M. Woolcott (Australie), M. Hashim (Bangladesh), M. Moseley (Barbade), M. Adjibade (Bénin). M. Mogwe (Botswana), M. Tsvetkov (Bulgarie), M. Pelletier (Canada) M. Trucco (Chili, M. Moushoutas (Chypre), M. Malmierca (Cuba), M. Khalil (Egypte), M. Ibrahim (Ethiopie), M. Davin (Gabon), M. Blain (Gambie), Gbeho (Ghana), M. Taylor (Grenade), M. Kaba (Guinée), M. Bassole (Haute-Volta), M. Racz (Hongrie), M. Narasimha Rao (Inde), M. Kusumaatmadja (Indonésie), M. Burwin (Jamahiriya arabe libyenne), M. Shearer (Jamaique), M. Kuroda (Japon), M. Wabuge (Kenya), M. Abulhasan (Koweit), Mme Jones (Libéria), M. Zainal Abidin (Malaisie), M. Traore (Mali), M. Mrani Zentar (Maroc), M. Muñoz Ledo (Mexique), M. Erdenechuluun (Mongolie), M. Chissano (Mozambique), M. Oumarou (Niger), M. Bolokor (Nigéria), M. Owiny (Ouganda), M. Cabrera (Panama), M. Jamal (Qatar), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Ott (République démocratique allemande), M. Serajzadeh (République islamique d'Iran), M. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. Marinescu (Roumanie), M. Niasse (Senégal),

Mme Gonthier (Seychelles), M. Stevens (Sierra Leone), M. Adan (Somalie),
M. Fonseka (Sri Lanka), M. Suja (Tchécoslovaquie), M. Slim (Tunisie), M. Kirca
(Turquie), M. Martini Urdaneta (Venezuela), M. Le Kim Chung (Viet Nam),
M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Mojsov (Yougoslavie) et M. Goma (Zambie)
occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant de la Colombie, dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Alban-Holguin (Colombie) occupe le sième qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le <u>PRESIDENT</u>: Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant du Guyana.

M. SINCLAIR (Guyana) (interprétation de l'anglais): Lorsqu'il y a deux ans le Conseil de sécurité a examiné la question de Namibie, la libération du Territoire n'avait déjà que trop tardé. Nous nous réunissons maintenant, en 1983, dans un contexte qui exige avec plus de force encore que les Nations Unies agissent au plus tôt. A l'intérieur de la Namibie, la répression s'est intensifiée. Cela n'a pas été sans répercussions extérieures, puisque le nombre des Namibiens maintenant en exil est plus grand que jamais. Même dans l'exil et dans leurs camps de réfugiés, ils ne sont pas à l'abri de la terreur sud-africaine. La tension et l'instabilité se répandent en Afrique australe tandis que le régime de Pretoria intensifie sa politique, terrorisant ses voisins et ceux qui, dans la région, osent accorder leur soutien à la cause

de la liberté en Namibie. L'Afrique du Sud continue d'occuper militairement une partie du territoire de la République populaire d'Angola. Pendant ce temps, avec les sociétés transnationales occidentales, l'Afrique du Sud continue à piller sans merci les ressources naturelles du Territoire de la Namibie, compromettant ainsi le développement futur d'une Namibie indépendante.

C'est en prenant conscience de l'aggravation de la situation que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont été amenés, dans leur analyse, en mars dernier, de la situation en Afrique australe, à demander la convocation du Conseil de sécurité. Le haut niveau de participation au présent débat, y compris celle du Président de la South West Africa People's Organization (SWAPO), M. Sam Nujoma, témoigne du vif désir général de voir cesser au plus tôt l'occupation illégale de la Manibie par l'Afrique du Sud.

Maintenant que nous examinons à nouveau la question de Manibie, nous songeons immédiatement à l'intransigeance et au refus de coopération de l'Afrique du Sud. Ma délégation n'a jamais douté que pour l'Afrique du Sud, la participation au processus de négociation n'était qu'un signe de soumission apparente à la pression de l'opinion internationale et le moyen d'adopter un semblant d'attitude de coopération dans l'espoir de réduire cette pression. Il est évident pour nous que les manoeuvres dilatoires de l'Afrique du Sud visaient uniquement à lui faire gagner du temps pour lui permettre de trouver le moyen de persister dans sa domination de la Mamibie tout en faisant croire qu'il y a des changements.

Mais l'intransigeance de l'Afrique du Sud n'est que l'un des côtés de la médaîlle. L'autre côté est l'attitude de tolérance, de laisser faire, qui a été manifestée à l'égard de l'Afrique du Sud par les Etats qui, en vertu de leur commerce très vaste et d'autres liens avec le régime d'apartheid, sont en mesure de faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle se conforme aux décisions du Conseil. L'intransigeance de l'Afrique du Sud ne vient donc pas entièrement de l'intérieur. Chaque mesure de modération imposée à l'action internationale contre ce régime a contribué à fortifier Pretoria dans sa conviction qu'il pouvait survivre et continuer à appliquer sa politique. Dans

l'intervalle, l'autorité, le statut et l'efficacité du Conseil de sécurité ont pâti. Notre préoccupation porte donc aussi sur le rôle de ceux qui, par leur inaction tout autant que par leurs actes, ont encouragé l'intransigeance de l'Afrique du Sud, ainsi que sur l'affaiblissement que notre Organisation internationale subit fatalement lorsque ceux qui assument des responsabilités particulières ne les honorent pas.

Dire que le Guyana partage le mécontentement emprime devant ce que les négociations ont permis de réaliser jusqu'à maintenant est bien peu dire; et lorsque nous repensons au déroulement des négociations entre l'Afrique du Sud et cinq de ses principaux partenaires commerciaux occidentaux, nous sommes, bien entendu, tentés de nous demander dans quelle mesure le principe a pu l'emporter sur l'intérêt national tout au long de ce processus et s'il y a eu une pression vraïment sérieuse sur l'Afrique du Sud pour l'amener à se conformer aux exigences de la communauté internationale. Ma délégation a toujours estimé et déclaré qu'au cas où l'Afrique du Sud ne se conformerait pas a ces exigences, les membres du Groupe de contact occidental avaient l'inéluctable obligation d'appuyer l'adoption, par les organes appropriés des Nations Unies, de mesures efficaces visant à atteindre les objectifs que ces Etats avaient cherché à atteindre par leurs efforts conjugués.

Nous avons toujours considéré que dans la réalisation de cette tâche herculéenne concernant l'Afrique du Sud, à laquelle nous nous sommes tous attelés, l'action et la préoccupation doivent aller de pair. Aux yeux du peuple namibien le souci d'assurer la coopération de l'Afrique du Sud acquiert davantage de crédibilité s'il s'accompagne, et s'accompagne de façon très visible, de l'examen des mesures pratiques à adopter en cas de non-coopération. Nous nous demandons si l'on a jamais prévenu l'Afrique du Sud qu'au cas où elle ne démontrerait pas une plus grande souplesse, l'opposition aux sanctions serait levée.

Ces questions sont encore plus d'actualité en raison de certains événements récents. Je veux parler de l'accolade que certains donnent à l'Afrique du Sud, accolade qui tourne en dérision les sentiments de l'Afrique et provoque l'indignation de la communauté internationale.

Les détails des négociations sur l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sont trop connus pour que j'aie besoin de les rappeler. Ma délégation a soigneusement noté les différentes évaluations qui ont été faites des progrès de ces négociations. C'est un processus qui, nous le savons, a mis à rude épreuve la patience, la souplesse et l'intelligence diplomatique de la SWAPO, notamment, et des Etats de première ligne; mais ils ont triomphé des difficultés.

Tout en évitant de faire droit au cynisme et au désespoir, nous devons cependant faire une évaluation très lucide de ce qui a déjà été réalisé. Nous devons certes, aborder l'avenir dans un esprit positif mais en veillant à ne pas nous laisser entraîner à un optimisme excessif. Combien de fois n'avons-nous pas entendu que la percée était pour demain? Nous avons noté avec satisfaction les efforts entrepris jusqu'ici par le Groupe de contact. Mais si nous avons appris quelque chose sur l'Afrique du Sud, au cours des négociations, c'est qu'il faut agir avec prudence.

Indépendamment de la manière particulière dont l'Afrique du Sud aborde les négociations, qui a effectivement paralysé le processus, le régime de Pretoria se voit maintenant offrir, à titre gracieux, un autre prétexte pour ne pas coopérer à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, du fait de l'introduction d'un élément nullement envisagé dans la résolution 435 (1978) et n'ayant pas le moindre rapport avec le plan de règlement. Il s'agit du retrait des troupes cubaines.

Les forces cubaines sont entrées en Angola à la suite d'une décision prise en toute souveraineté par le Gouvernement de ce pays. Le Gouvernement et le peuple angolais qui ont déjà des problèmes considérables lorsqu'il s'agit de défendre leur souveraineté contre l'Afrique du Sud, méritent notre soutien dans leurs efforts et notre solidarité. Les Etats doivent s'abstenir d'aggraver encore ces difficultés.

Ceux qui sont le plus directement touchés par l'insistance que l'on met à faire du retrait des troupes cubaines d'Angola un élément du règlement en Mamibie sont les habitants namibiens, opprimés et victimes de traitements brutaux, car cette insistance fournit au régime de Pretoria un nouveau prétexte pour prolonger sa présence dans le territoire. Ma délégation voudrait recommander qu'en abordant la solution de la question namibienne nous songions avant tout aux intérêts de la population éprouvée de ce territoire et que nous évitions des actes ou des politiques qui ne seraient pas conformes à la défense de ces intérêts. De ce point de vue, je dois rendre hommage au Gouvernement de la France qui s'est officiellement dissocié de la politique du "linkage".

Pour notre Organisation, résolument opposée au racisme, et dont la liberté des peuples est la pierre angulaire, la situation en Namibie représente peut-être la plus grande épreuve depuis sa création, et cela d'autant plus que le territoire de la Namibie relève de la responsabilité directe des Nations Unies. L'occupation persistante de la Namibie par l'Afrique du Sud et l'oppression de la population du territoire sont une souillure pour la conscience humaine, un outrage à l'Afrique et une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les Nations Unies et la communauté internationale doivent, une fois de plus, mobiliser les forces politiques afin de poursuivre la lutte de libération de la Namibie et d'appliquer la résolution 435 (1978) qui demeure la seule base valable de règlement négocié de la question de Namibie. Nous estimons qu'il faut retrouver l'élan donné par la communauté internationale.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, présenté en septembre dernier, le Secrétaire général disait, notamment, que le Conseil de sécurité, l'organe des Nations Unies qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne se trouve que trop souvent dans

l'incapacité d'agir de façon décisive pour résoudre des conflits internationaux et voit ses résolutions de plus en plus bravées ou dédaignées par ceux qui se sentent assez forts pour le faire. Il a également souligné que, trop souvent, le Conseil semble impuissant à susciter l'appui et l'influence voulus pour faire respecter ses décisions, quand bien même elles sont prises à l'unanimité. Le Secrétaire général ne l'a pas dit, mais les membres du Conseil reconnaîtront que le cas de la Namibie, et notamment l'application de la résolution 435 (1978), est un exemple de la faiblesse dont il parlait.

Y a-t-il une autre question, inscrite à l'ordre du jour international, sur laquelle trois organes principaux des Nations Unies se soient prononcés avec une unanimité historique? La Cour internationale de Justice a déclaré que la présence de l'Afrique du Sud dans le territoire était illégale; l'Assemblée générale a levé le mandat de l'Afrique du Sud et a ensuite assumé la responsabilité directe du territoire; et le Conseil de sécurité a adopté, à l'unanimité, une résolution comportant un plan pour le retrait de l'Afrique du Sud et pour l'évolution du territoire vers l'indépendance. En dépit de tout cela, la Namibie demeure illégalement occupée. Et l'ironie suprême est que le représentant du régime d'occupation prétend donner des avertissements au Conseil sur le genre de décision qu'il doit ou ne doit pas adopter.

Ma délégation appuie pleinement les dispositions de la résolution adoptée ce matin, priant le Secrétaire général d'entreprendre des consultations avec les parties au cessez-le-feu proposé et de faire rapport au Conseil, au plus tard le 31 août 1983, sur les résultats de ces consultations. Nous espérons sincèrement que dans les semaines à venir ceux qui ont de l'influence auprès de l'Afrique du Sud appuieront les efforts du Secrétaire général et exerceront sur le régime de Pretoria les pressions nécessaires, contribuant ainsi, par leur force et par leur influence, qui leur permettent de le faire et que nous avons été si nombreux à leur demander depuis si longtemps, à la liberté de la Namibie. Si l'Afrique du Sud persiste dans son intransigeance, il ne faudrait pas hésiter à appliquer les sanctions obligatoires conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte.

Ma délégation partage entièrement les vues du Secrétaire général sur la question de Namibie, telles qu'exprimées dans les derniers paragraphes de son rapport S/15776. Nous ressentons son inquiétude devant les retards tragiques apportés à

l'application de la résolution 435 (1978) et, notamment, par l'introduction récente de questions étrangères au sujet. Nous tenons à lui réaffirmer notre soutien constant et notre coopération dans ses efforts afin de libérer la Namibie et de rétablir la paix en Afrique australe.

Je voudrais également rendre hommage au Président du Conseil des Nations Unies pour la Mamibie, l'ambassadeur Lusaka, pour la direction forte et engagée qu'il a assurée au Conseil, en tant qu'autorité administrante légale du territoire. Nous voudrions également rendre hommage à M. Mishra pour le dynamisme dont il a fait preuve dans cette lutte, en sa qualité de Commissaire pour la Namibie.

Après plus de trois décennies d'apartheid, l'Afrique s'impatiente. Le peuple de Namibie s'impatiente, à juste titre, après des années d'oppression et d'humiliation. Les Nations Unies doivent réaffirmer leur autorité à l'égard de la Namibie et ma délégation veut espérer que le présent débat marquera le commencement de la dernière étape des efforts entrepris par la communauté internationale afin de libérer la Namibie.

Le <u>PRESIDENT</u>: L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Sam Nujoma, président de la South West Africa People's Organization (SVAPO) à qui le Conseil de sécurité a adressé une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je lui donne la parole.

M. NUJOHA /South West Africa People's Organization (SWAPO)/ (interpretation de l'anglais): Je suis très reconnaissant à vous, Monsieur le Président, et aux autres membres du Conseil de sécurité d'avoir donné à ma délégation la possibilité de prendre une fois encore la parole devant le Conseil.

la délégation est profondément heureuse du niveau élevé de la participation au débat et de l'orientation politique juste des déclarations importantes faites par la plupart des orateurs au cours du débat.

Nous sommes naturellement très satisfaits du résultat final de la réunion qui s'est révélée opportune et importante. En d'autres termes, notre mission a été accomplie comme prévu. Les objectifs concertés que nous nous étions fixés dans le cadre d'une coopération et d'une coordination étroite aux Mations Unies, ont été consacrés dans la résolution que vient d'adopter à l'unanimité le Conseil de sécurité. Cette mesure positive du Conseil de sécurité ne fait que souligner davantage que notre juste cause triomphera inévitablement des forces de la domination coloniale, de l'emploitation étrangère, de la réaction, des ténèbres et de la mort. Aujourd'hui, nous sommes heureux de noter que notre cause est la cause des nations Unies, c'est-à-dire la cause de l'humanité éprise de paix et de justice. Fous sommes donc convaincus que grâce au ferme appui des forces progressistes du monde entier la victoire finale est certaine, car c'est la seule manière logique et valable sur le plan historique de trouver un règlement au conflit colonial en Mamibie.

Pour nous, qui sommes nos propres libérateurs et qui, à ce titre, devons continuer de porter le lourd fardeau de la lutte, il est indubitable que nous vaincrons par la force des balles ou grâce à des élections. Ce fait a été maintes fois reconnu par nos amis et nos ennemis, y compris par les racistes boers eux-mêmes. Nous sommes suffisamment réalistes pour savoir que ce n'est pas une résolution ou une autre qui apportera la liberté à la Namibie. Nous savons qu'au fil des ans de nombreuses résolutions ont été adoptées, dont l'application a été obstinément contrariée par le régime raciste de Pretoria. Mais nous estimons que chaque fois que la communauté internationale appuie clairement et catégoriquement notre peuple et sa lutte héroîque et exprime sa solidarité à leur égard, elle contribue à renforcer notre détermination de poursuivre et de faire avancer la lutte en triomphant de nouvelles difficultés et en élargissant des zones de combat à l'intérieur de la Namibie.

Le succès retentissant que nous avons remporté ici n'aurait pas été possible s'il ne s'était glissé dans les coulisses et dans les consultations un esprit novateur et une stratégie systématique qui ont permis d'aboutir au projet de résolution que le Conseil a adopté.

A ce sujet, nous adressons nos remerciements et exprimons notre reconnaissance aux ministres des affaires étrangères et aux hauts fonctionnaires des pays du Mouvement non aligné ainsi qu'à ceux d'autres pays amis pour avoir participé au débat, qu'ils ont rehaussé par leur prestige. De même, nous avons une dette de reconnaissance envers tous les autres représentants qui ont ajouté la voix convaincante de leurs pays pour appuyer notre juste cause et qui n'ont ménagé aucun effort ni mâché leurs mots pour condamner et rejeter énergiquement le lien ou le parallèle que le Gouvernement américain et le régime d'apartheid cherchent sans scrupule à établir dans le processus de décolonisation de la Namibie.

Dans ce même esprit, je remercie ceux qui ont pris l'initiative de demander cette réunion : le Président du Groupe africain pour le présent mois, le représentant du Président en exercice du Mouvement non aligné et le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. De même, je suis reconnaissant aux membres africains du Conseil de sécurité d'avoir parrainé ma demande de participation au débat. Point n'est besoin de dire que grâce à vous, Monsieur, le Président, et grâce au Ministre des affaires étrangères de votre pays, la présidence du Conseil a été menée de façon efficace, comme en témoigne notre succès retentissant.

Ce sont là les sentiments que nous souhaitions exprimer à nos amis et à ceux qui défendent les idéaux et la Charte des Nations Unies.

En revanche, nous avons eu nos détracteurs, à savoir les collaborateurs et les apologistes de l'Afrique du Sud raciste. Leurs objectifs avant et pendant la réunion visaient plutôt à l'empêcher d'avoir lieu puis à la saboter. Dans les diverses capitales on a entendu une litanie de faits déformés et de fausses rumeurs au sujet de prétendus progrès en même temps que l'on cherchait à tort à faire croire qu'une réunion du Conseil sur la Namibie serait à ce stade nuisible. En bien, la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies en a jugé autrement et a persévéré, repoussant ainsi cette manipulation injustifiée des faits concernant la situation en Namibie dont le but était de servir les intérêts égoïstes des grandes puissances capitalistes.

M. Hujoma

Ayant échoué dans leur ruse initiale, les amis de l'Afrique du Sud raciste ont cherché à utiliser le débat, se fondant sur la prémisse cynique selon laquelle si on ne peut les battre, il faut se joindre à eux, pour faire de l'obstruction et de la désinformation, ce que leurs déclarations sont venues confirmer car elles étaient toutes en contradiction avec celles des autres orateurs.

Compte tenu de l'adoption unanime de la dernière résolution du Conseil de sécurité qui, entre autres, renforce sans ambiguité le mandat du Secrétaire général des Nations Unies en tant qu'autorité principe responsable de l'application de la résolution 435 (1978), nous déplorons fortement que ce qu'on appelle le Groupe de contact continue de faire preuve d'arrogance et de puissance en décidant de tenir une autre série de réunions secrètes sur la Namibie, les 9 et 10 juin, à Paris, afin de continuer ses manoeuvres et ses intrigues trompeuses. Cette décision, qui vient immédiatement à la fin des réunions du Conseil, est une manoeuvre de diversion et, selon nous, muit aux dispositions de la dernière résolution du Conseil.

Quant à nous, nous condamnons et rejetons de la manière la plus résolue toute tentative faite par ces pays pour compliquer davantage la question namibienne en y faisant intervenir des notions dangereuses et contestables telles que les prétendues considérations générales de sécurité ou d'autres problèmes régionaux d'Afrique australe. Qu'il soit présenté sous forme d'euphémisme ou de manière explicite, le "lien" nous répugne totalement et ne peut être accepté ni par nous ni par les peuples d'Afrique.

Par conséquent, nous ne pouvons nous permettre de garder le silence lorsque nous constatons que les projets les plus scandaleux sont ourdis par les forces impérialistes, dans le but de retarder l'indépendance de la Namibie et d'imposer de telles entraves à la Namibie indépendante que sa souveraineté et son intégrité territoriale ne seraient qu'une farce et que cela reviendrait à donner carte blanche à l'Afrique du Sud de l'apartheid pour s'attaquer à la Namibie sous n'importe quel prétexte. Pour ces raisons, la SWAPO s'est fermement opposée à la notion du "cycle de la violence" qui met l'agression caractérisée du régime raciste des Boers sur un pied d'égalité avec la résistance nationale d'un peuple opprimé.

Ce que souhaite voir la SWAPO, c'est que les membres de ce que l'on appelle le Groupe de contact, individuellement en tant que Membres des Nations Unies - en particulier, les trois membres permanents du Conseil de sécurité - appuient les efforts du Secrétaire général au lieu de se constituer en mini-Organisation des Nations Unies.

A ce propos, nous leur demandons instamment de respecter l'esprit et la lettre de la résolution 435 (1978) ainsi que, notamment, les dispositions de la dernière résolution supplémentaire du Conseil de sécurité qui, à notre avis, a pour but de hâter l'indépendance de la Namibie.

Qu'il me soit permis maintenant de répondre, ne serait-ce que brièvement, à la déclaration prononcée au Conseil par le représentant raciste du régime illégitime de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

C'était, certes, la première fois que cet agent du régime de l'apartheid intervenait au Conseil, mais sa déclaration était aussi typique que celles de tous ses prédécesseurs. Ces agents utilisent généralement un langage immodéré, agressif, injurieux et belliqueux et lancent des menaces généralisées au monde entier. Leur logique est toujours tortueuse. Il semble que les porteparole successifs du régime de l'apartheid soient choisis non pas sur la base de leurs qualités diplomatiques ou de leur sens politique, mais essentiellement sur la base de leur belligérance afrikaner et de leur rhétorique débridée sur la violence réactionnaire et l'arrogance raciale.

Au cours de ce débat, comme au cours de tous les débats précédents aux Nations Unies, les orateurs, les uns après les autres, ont désigné l'Afrique du Sud raciste comme représentant l'obstacle à l'indépendance de la Namibie. Ils ont rappelé son histoire caractérisée par une attitude de mépris, de refus d'obéissance, d'intransigeance et par l'emploi de tactiques dilatoires, histoire qui est en fait plus longue que celle des Nations Unies elles-mêmes. Au cours des 37 dernières années, l'Afrique du Sud s'est opposée à l'application des résolutions et décisions des Nations Unies, notamment à des résolutions du Conseil de sécurité.

Le régime de l'apartheid est hors la loi sur le plan international. Il a été suspendu des sessions de l'Assemblée générale. Sans le pouvoir de veto des pays occidentaux, qui protègent cet Etat raciste, il y a bien longtemps qu'il aurait été expulsé des Nations Unies. C'est un Etat fasciste impitoyable, qui n'a d'égal que l'Allemagne nazie, modèle d'Etat répressif à tendance raciste dont s'inspirent largement les dirigeants afrikaners. Le système d'apartheid a été depuis longtemps condamné comme étant un crime contre l'humanité et ses pratiques inhumaines de racisme institutionnalisé ont causé et continuent de causer des souffrances indicibles aux peuples opprimés tant de Namibie que d'Afrique du Sud elle-même. Tous les peuples africains estiment que cet Etat raciste fauteur de troubles est l'ennemi public numéro un à cause de sa politique d'agression, de violence et d'expansion en Afrique.

Les Etats de première ligne en Afrique ont eu, à maintes reprises, à s'adresser au Conseil pour se plaindre du régime raciste de Pretoria, de ses actes de déstabilisation, d'agression non provoquée, de subversion et de chantage insidieux.

En outre, c'est bien l'Afrique du Sud de l'apartheid qui a mis en place tout un appareil militaire dans la région, tout en nourrissant des intentions hostiles contre tous les peuples noirs qui habitent le continent africain. De tous les dangers mentionnés jusqu'ici, c'est l'introduction des techniques nucléaires en Afrique, sinon d'armes nucléaires, qui constitue le danger le plus grave étant donné la menace qu'elle représente pour la paix et la prospérité de tous les peuples de cette région et du monde entier. Depuis 1915, le peuple namibien languit sous le joug militaire de l'armée d'occupation raciste, qui a récemment atteint le chiffre alarmant de 100 000 hommes de troupe déployés sur toute l'étendue de la Namibie occupée.

Tous les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies se sont efforcés de faire leur devoir et de s'acquitter de leurs responsabilités, mais ils se sont toujours heurtés au défi des gangsters racistes de Pretoria et à leurs manoeuvres dilatoires.

Nul n'a jamais eu quoi que ce soit de bien à dire des Néo-Nazis de l'Afrique du Sud de l'apartheid ici, sauf les rares partenaires commerciaux occidentaux de ce pays.

Le monde entier s'oppose résolument à l'Afrique du Sud raciste et à tout ce qu'elle représente. Les masses africaines de la Namibie et de l'Afrique du Sud exigent leurs droits naturels : la liberté, la justice et l'indépendance nationale et, fort heureusement, elles ont le monde entier à leurs côtés.

Nous sommes convaincus que ces racistes, comme tous les autres au fil de l'histoire, sont condamnés. Ils sont devenus leur pire ennemi. Nous continuerons à utiliser tous les moyens dont nous disposons pour aiguiser la contradiction dans leurs rangs et créer un climat favorable à la prise de pouvoir par notre peuple dans notre chère patrie.

Cela étant dit, je me contenterai de rejeter avec tout le mépris qu'elle mérite la déclaration prononcée ici, le 24 mai 1983, par le porte-parole du non-représentant de l'Etat raciste de l'Afrique du Sud. Il a eu l'audace de faire la leçon au Conseil de sécurité sur l'histoire juridique de la Namibie et sur d'autres points saillants du processus de décolonisation de la Namibie.

Fidèle à lui-même, il a essayé de tourner les faits en nous faisant toute une diatribe, omettant ce qui l'arrangeait, pour colporter une version déformée de l'histoire servant ses intérêts racistes et coloniaux. Mais personne, bien sûr, ne s'est laissé prendre à ses simagrées.

Pour commencer, la déclaration en question nous a fait revenir à notre point de départ en ceci qu'elle nous a rappelé que le régime de Botha n'accepte pas l'autorité légale des Nations Unies sur la Namibie. Il en ressort que ce régime prétend encore administrer le Territoire "en conformité avec l'esprit de l'ancien mandat" (S/PV.2440, p. 26).

Mais comment pourrait-il bien en être ainsi quand 100 000 hommes de troupe et policiers occupent notre pays? Pour ce qui est de l'ancien mandat, ses termes donnent explicitement pour instructions à la Puissance mandataire de promouvoir les intérêts politiques et matériels, le bien-être moral et le progrès social des Namibiens tout en créant les conditions nécessaires à une indépendance pleine et entière grâce à l'exercice du droit inaliénable à l'autodétermination. Il est bien entendu que cela n'est plus un point litigieux. La présence de l'Afrique du Sud en Namibie est illégale puisqu'il a été mis fin au Mandat en 1966.

Contrairement aux allégations mensongères du régime boer, c'est le régime de Pretoria qui continue à faire obstruction à l'indépendance de la Namibie tant il craint une victoire de la SWAPO, laquelle est inévitable de toute façon. C'est seulement une question de temps, et ce laps de temps sera moins long qu'on ne le pense.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité est convenu à l'unanimité que c'est le régime illégal de Pretoria qui est directement responsable de la non-application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ce régime n'a jamais fait montre de la moindre bonne foi; il ne s'est jamais non plus engagé fermement et sans équivoque à appliquer ladite résolution. Tout semblant de coopération de sa part avec les Nations Unies n'était qu'un acte de relations publiques dicté par la situation du moment.

Pour ce qui est de notre combat ni les menaces ni l'agression ne nous empêcheront d'intensifier notre lutte pour la libération totale de la Namibie. Nous y sommes résolus et déterminés. C'est à cela que nous nous consacrerons sous la bannière de la SWAPO: une Namibie libre et véritablement indépendante.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le Président de la SWAPO pour les paroles aimables qu'il a eues à l'endroit du Conseil, du Commissaire d'Etat aux affaires étrangères de la République du Zaïre et de son Ambassadeur.

M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais):
Nous avons eu à nos côtés pendant ces importantes discussions nombre d'éminents
diplomates venus de différentes parties du monde, et en particulier du
continent africain comme votre Ministre, Monsieur le Président, notre ancien
et estimé collègue. Nous tous avons envers vous et envers lui une dette de
reconnaissance pour avoir guidé ces débats avec autant de sûreté que de
souplesse et avec une courtoisie et une sagesse qui ne se sont jamais démenties.
Sans parler de vous-même et de votre pays, vous aves fait honneur au Conseil de
sécurité.

Les Etats-Unis sont heureux d'avoir pu voter pour la résolution qui a été adoptée ce matin. Nous partageons l'objectif commun de tous les membres du Conseil : la réalisation la plus rapide possible de l'indépendance de la Namibie. Nous pensons que cette résolution y contribuera. Les Etats-Unis doivent faire remarquer que le troisième alinéa du préambule rappelle plusieurs résolutions dont une - la résolution 439 (1978) du Conseil de sécurité - que les Etats-Unis n'avaient pas appuyée. Notre vote favorable dans le cas de la résolution actuelle n'implique aucun changement dans la position des Etats-Unis à l'égard de la résolution 439 (1978). Quant au cinquième alinéa du préambule, faisant écho aux commentaires du représentant du Royaume-Uni, je voudrais signaler à mon tour que mon gouvernement, bien qu'il ait été représenté à la Conférence de Paris sur la Namibie, n'a pas été partie à ses décisions.

M. Lichenstein (Etats-Unis)

Avec d'autres membres du Groupe de contact, les Etats-Unis ont fait savoir au Secrétaire général qu'ils ne participeraient pas aux décisions de la Conférence en raison de leur rôle de membre du Groupe de contact pendant les négociations visant à réaliser l'indépendance de la Namibie.

Au cours des deux années écoulées, et bien avant, mon gouvernement a pris part de manière intensive à la recherche d'un règlement du problème namibien. Nous comprenons le sentiment de frustration né du fait que l'indépendance de la Namibie n'est pas encore chose faite. Cependant, outre les progrès très réels pour ce qui est de donner de la substance au cadre fourni par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, nous croyons que l'on a également beaucoup fait en ce qui concerne la création d'un climat dans lequel toutes les parties peuvent prendre les décisions politiques nécessaires afin de donner effet au Plan des Nations Unies. Si l'on veut un règlement durable, nous devons créer les conditions dans lesquelles tous les pays de la région, et plus particulièrement l'Afrique du Sud et l'Angola, pourront se sentir en sûreté et consacer leur énergie à leur développement. Cela exige non seulement le respect total de l'intégrité territoriale par tous les pays de la région. mais aussi, nécessairement, le retrait de toutes les forces étrangères de cette même région. La création de conditions sûres qui, à leur tour, pourront faire régner un climat de confiance sera une partie essentielle de ce règlement que nous souhaitons tous avec ferveur et auquel nous consacrons tous nos efforts.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant des Etats-Unis pour les paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de mon Commissaire d'Etat et de moi-même.

Le prochain orateur est le représentant de la République gabonaise. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration. M. DAVIN (Gabon): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier ainsi que tous les membres du Conseil pour avoir bien voulu permettre à la délégation gabonaise de prendre part au débat sur la situation en Namibie.

Je voudrais maintenant m'acquitter d'un devoir bien agréable, celui de vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses pour la manière remarquable dont vous avez assumé la charge combien délicate de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous avons apprécié vos talents de diplomate ainsi que la manière toute de rigueur et d'équité avec laquelle vous avez mené les débats.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité à Mme Jeane Kirkpatrick, Représentante permanente des Etats-Unis aux Mations Unies, pour la manière dont elle a présidé les travaux du Conseil, le mois dernier.

La délégation gabonaise se félicite de l'adoption à l'unanimité des membres du Conseil, au cours de la séance de ce matin, de la résolution 532 (1983). Celle-ci constitue un pas significatif sur la voie qui devrait conduire à un règlement rapide et satisfaisant du problème namibien.

Bien que nous soyons d'accord, sur l'essentiel, avec cette résolution dont l'adoption marque, en principe, la fin de l'examen de la question à l'ordre du jour, ma délégation considère que le débat n'est pas clos, le sujet étant loin d'être épuisé, et tient par conséquent à réaffirmer ici sa position.

Nous nous réunissons une fois de plus pour débattre de la situation en Namibie. Cette réunion du Conseil se tient peu après la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, qui a eu lieu à Paris du 25 au 29 avril 1983. La Conférence de Paris, à laquelle ont participé de nombreux Etats, dont presque tous sont dans cette salle, s'était fixé comme objectifs: l'examen de la situation en Namibie et relative à la Namibie; la solidarité avec le peuple namibien dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance nationale dans une Namibie unie, sous la direction de la SWAPO; la solidarité avec les Etats de première ligne et l'assistance à ces Etats; les mesures à prendre pour assurer la mise en application rapide du plan de l'ONU pour la Namibie, conformément aux résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

L'Afrique a été, dans l'ensemble, satisfaite des résultats de cette conférence parce que certains principes, qui lui tiennent à coeur, ont été réaffirmés, à savoir : le droit à l'autodétermination du peuple namibien, le respect de l'intégrité territoriale de la Namibie, l'assistance aux Etats de première ligne, la dénonciation de ceux qui, par leur soutien, renforcent l'Afrique du Sud, le rappel que la Mamibie relève directement de la responsabilité de l'ONU, le rejet du lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces cubaines d'Angola. Le Gouvernement gabonais, pour sa part, appuie pleinement ces principes.

C'est le 27 octobre 1966 que l'Assemblée générale a adopté sa résolution 2145 (XXI) qui retirait à l'Afrique du Sud le mandat qui l'habilitait à administrer la Namibie et plaçait ce territoire sous la responsabilité directe de l'Organisation des Nations Unies. Seize années se sont écoulées depuis, mais l'Afrique du Sud, faisant fi de cette décision et au mépris du droit international, continue d'occuper illégalement le territoire namibien et s'oppose systématiquement, sous les prétextes les plus fallacieux, à toutes les propositions de règlement pacifique qui lui sont faites. Elle fait ainsi tout ce qui est en son pouvoir pour pousser ses interlocuteurs à la politique du pire et les amener de la sorte, en désespoir de cause, à la confrontation, ce qui lui donne le prétexte qu'elle recherche de se plaindre des attaques de la SWAPO et des pays de la ligne de front. C'est à se demander si une telle attitude tient plus du machiavélisme le plus raffiné ou du masochisme le plus pervers.

La Namibie est une entité géographique qui forme un tout avec Walvis Bay et les files situées au large de ses côtes. Mais l'Afrique du Sud vit sous le régime d'apartheid qui ne se complaît que dans la division systématique des populations, selon la bonne vieille méthode qui consiste à diviser pour régner. Aussi, Pretoria a-t-il introduit en Namibie tout un arsenal répressif et de terreur composé de lois arbitraires et racistes, directement inspirées du système d'apartheid, et d'un dispositif militaire et policier qui se signale par des brutalités sauvages, des arrestations arbitraires, des brimades humiliantes, des sévices de toute nature. L'Afrique du Sud s'acharne à exacerber les particularismes ethniques afin de mieux manipuler les populations et de les gagner à sa cause. Cette tactique ne vise, bien évidemment, qu'un

M. Davin (Gabon)

seul but : l'éviction définitive de la SWAPO, reconnue par la communauté internationale comme le seul et authentique représentant du peuple namibien. La SWAPO hors de son chemin, l'Afrique du Sud pourrait enfin asseoir définitivement sa domination sur la Namibie par fantoches interposés.

Voilà la politique d'annexion et les visées expansionnistes du pays qui se prétend le défenseur de la démocratie et des valeurs occidentales. On se demande ce qu'en pensent les démocrates du monde entier, s'ils se sentent flattés de tant de sollicitude ou au contraire insultés par tant de cynisme éhonté.

Alors qu'ils vivent dans un pays très riche en ressources naturelles, les Namibiens sont réduits au servage et à la misère. C'est tout juste s'ils reçoivent une infime partie des immenses bénéfices tirés des richesses de leur sol qui ne servent en fait qu'à enrichir encore davantage l'Afrique du Sud et ses alliés et partenaires, en violation flagrante du décret No l relatif à la protection des ressources naturelles de la Namibie.

On serait tenté de penser que, dans l'esprit de défi permanent et d'arrogance qui la caractérise, l'Afrique du Sud s'ingénie à nourrir l'actualité et à se mettre, d'elle-même, au-devant de la scène, chaque fois qu'elle est en passe d'être mise sur la sellette. C'est sa manière à elle de manifester le mépris dans lequel elle tient la communauté internationale tout entière. C'est sa manière à elle de faire comprendre à ceux qui auraient encore des doutes sur la question qu'elle n'a nullement l'intention de se soumettre au droit international, ni de s'associer à un véritable processus de négociations visant à rechercher des solutions pacifiques et équitables.

Ainsi, lors de la trente sixième session, alors que l'Assemblée générale était occupée à examiner la question de la politique d'apartheid, l'Afrique du Sud lançait une opération de déstabilisation des Seychelles par des mercenaires pour qui l'or a plus de valeur que n'importe quelle vie africaine.

Pendant la trente-septième session, alors que l'Assemblée générale s'apprêtait à débattre de la question de Namibie, l'Afrique du Sud lançait une attaque aussi injustifiable que meurtrière contre le paisible royaume du Lesotho.

M. Davin (Cabon)

Aujourd'hui, avec le bombardement de Matola, c'est au tour du Mozambique d'être, une fois de plus, la victime d'une agression armée de la part des racistes enragés de Pretoria qui n'ont aucun respect de la souveraineté des Etats, ni de la vie des paisibles populations sur lesquelles elle s acharne.

On est en droit de s'interroger sur les sentiments réels des puissants défenseurs de l'Afrique du Sud dont la compréhension bienveillante, sinon la solidarité plus ou moins déclarée, assure Pretoria de l'impunité et d'une immunité de fait. Il n'y a rien d'étonnant dès lors, que l'Afrique du Sud se montre d'une arrogance dédaigneuse à l'égard de la communauté internationale tout entière, et d'un mépris souverain pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Ainsi en est-il de la résolution 435 (1978), portant plan de règlement de la question namibienne dont l'Afrique du Sud voudrait dénaturer l'esprit et la lettre, en essayant d'établir un lien entre la mise en oeuvre dudit plan et la présence des troupes cubaines en Angola.

Le délégation gabonaise rejette catégoriqueemnt la théorie qui prétend subordonner l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes cubaines d'Angola. Car la présence de ces troupes résulte d'un accord parfaitement valable au regard de la loi internationale, entre Cuba et la République populaire d'Angola. Lier donc l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes cubaines semble, de l'avis de ma délégation, relever à tout le moins de la pure ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola. On voudrait nous faire croire que ce lien a pour but de sauvegarder la sécurité, mais la sécurité de qui? De l'Afrique du Sud? Car, malgré la présence des troupes cubaines sur son sol, l'Angola n'occupe pas un pouce du territoire sud africain; c'est tout au contraire l'Afrique du Sud qui occupe une partie importante du territoire angolais. Mous en arrivons à cette situation paradoxale où l'agresseur, après invasion et confiscation du territoire d'autrui, crie au secours et demande protection, alors que la victime fait figure d'accusé et devrait encore faire des concessions.

Le Conseil de sécurité qui est l'organe le plus prestigieux de notre Organisation, ne peut décemment pas entériner davantage cette mauvaise thèse du lien, sans porter préjudice à sa crédibilité. Il y a dans toute

l'Afrique presque un demi milliard d'hommes et de femmes qui nous regardent. Nous devons toujours avoir cela présent à l'esprit. Nous ne sommes pas en train de parler d'un sujet un peu abstrait sur lequel nous serions invités à faire de la rhétorique nous parlons de la vie d'hommes, de femmes et d'enfants qui, en principe, sont protégés par la communauté internationale dont notre Organisation est l'émanation.

L'Organisation des Mations Unies ne doit pas tolérer plus avant que l'Afrique du Sud continue à occuper illégalement la Mamibie, et à lancer à partir de ce territoire des agressions armées contre les Etats indépendants voisins.

Le Conseil de sécurité devrait contraindre l'Afrique du Sud à mettre un terme à sa politique aventuriste et dangereuse, au besoin par des mesures de coercition telles que les sanctions obligatoires et globales prévues au Chapitre VII de la Charte. Face à la politique agressive et brutale de l'Afrique du Sud, devant la persistance de l'occupation illégale de la Namibie par le règime de Pretoria, c'est là une responsabilité que les membres du Conseil de sécurité ne devraient pas hésiter à assumer, et tout particulièrement ceux d'entre eux qui font partie du Groupe de contact chargé de la mise en oeuvre du plan de règlement de la question namibienne. Il incombe à ces derniers d'amener l'Afrique du Sud à se plier aux dispositions de la résolution 435 (1978) dont le plan de règlement accepté par tous prévoit notamment : une consultation populaire sous la supervision des Mations Unies pour l'élection d'une Assemblée constituante; le retrait des troupes sud-africaines de Namibie la libération des prisonniers politiques et l'abolition des lois racistes.

Ce plan reste la seule base valable pour un règlement pacifique, et c'est pourquoi nous en réclamons l'application irmédiate et inconditionnelle.

La violence qui, comme chacun sait, engendre la violence n'a que trop duré, et il est temps d'y mettre un terme.

L'Afrique du Sud doit se retirer immédiatement de la Namibie, car il lui faudra, qu'elle le veuille ou non, s'en aller tôt ou tard. Ainsi le veut l'histoire, et Pretoria, malgré la puissance de ses appuis et la force de ses armes, ne peut s'opposer à cette évolution inéluctable.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la République gabonaise pour les félicitations qu'il a adressées à mon Commissionnaire d'Etat.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République socialiste du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LE KIM CHUNG (Viet Nam): Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion de vous adresser ses plus vives félicitations pour votre accession aux fonctions élevées de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai. C'est pour moi un grand plaisir de vous les renouveler aujourd'hui et de vous réitérer nos voeux les plus ardents pour l'heureux accomplissement de votre lourde et noble mission.

C'est également pour moi un grand plaisir et un grand honneur de saluer la présence en notre sein d'un nombre aussi impressionnant de ministres des affaires étrangères et d'autres personnalités éminentes, notamment le Président de la South West Africa People's Organization (SWAPO), M. Sam Nujoma, et le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, M. Paul Lusaka.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention et de respect les déclarations faites ici depuis le 23 mai, surtout celles des ministres des affaires étrangères des pays de première ligne et non alignés. Je déclare souscrire entièrement à l'analyse de la situation actuelle en Namibie, et autour de la Namibie, ainsi qu'à l'évaluation de l'historique et de la nature de la question de Namibie qui ont été présentées avec beaucoup de clarté, analyse et évaluation extrêmement exhaustives et judicieuses.

Ma délégation voudrait souligner avec force la gravité exceptionnelle de la persistance de l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste sud-africain, qui a réussi jusqu'à ce jour à défier insolemment le système juridique international, à bafouer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et à fouler aux pieds les voeux de la communauté internationale pour la réalisation de l'indépendance de la Namibie.

M. Le Kin Chung (Viet Nam)

Ma délégation voudrait tout particulièrement partager l'indignation du Président de la SWAPO qui a flétri l'autre jour devant nous la junte d'apartheid qui, par la persistance de sa politique de répression sauvage contre le peuple de Namibie et de sa politique d'agression et de terrorisme contre les pays voisins, a commis de sang froid un double crime contre l'humanité et contre la paix justifiant plus que jamais un châtiment immédiat et concerté. Nous partageons également son indignation devant cette politique d'égoïsme et d'hypocrisie des Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays de l'OTAN qui ont embrassé publiquement la cause de l'Etat raciste sud-africain et sont de ce fait devenus ses complices notoires et éhontés et doivent être tenus pour responsables directs de l'intransigeance obstinée du régime de Pretoria et de l'impasse à laquelle bute encore actuellement la question namibienne.

Conformément aux décisions prises au septième Sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenu en mars dernier à New Delhi et à la Conférence internationale de soutien au peuple namibien qui s'est tenue à Paris en avril, ma délégation estime également que le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie énoncé dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité doit être mis à exécutior sans plus tarder et, pour ce faire de façon efficace, il faudrait que la question namibienne soit remise entièrement dans le cadre de l'ONU et entre les mains du Conseil de sécurité, pour que ce dernier exerce d'urgence son autorité, sans entrave étrangère, et assume de nouveau l'entière responsabilité de l'application rapide de la résolution 435 (1978).

Nous estimons également que cette fois-ci le Conseil de sécurité devra établir un calendrier précis pour l'application de la résolution 435 (1976) et rester activement saisi de la question jusqu'à ce que le processus soit mené à bonne fin.

Comme l'a justement montré le Président de la SWAPO, la question namibienne exige maintenant "une action positive et immédiate et non plus de simples exhortations ni de promesses creuses ..." (S/PV.2439, p. 53/55)

Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam ont invariablement réservé à la cause de la Namibie une compréhension profonde et un soutien sans réserve, étant donné, en comparaison avec cette cause, la

M. Le Kin Chung (Viet Nam)

similitude, voire l'identité des objectifs et des circonstances de la lutte qu'a dû mener le peuple vietnamien contre le colonialisme et l'impérialisme pour la réalisation de ses droits nationaux fondamentaux que sont l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale.

A l'occasion de la visite d'une mission de consultation du Conseil des Nations Unies pour la Namibie au Viet Nam, qui a eu lieu en août 1981, le Gouvernement du Viet Nam a solennellement réaffirmé dans un communiqué conjoint "sa position de principe de soutien total à la lutte légitime du peuple de Namibie pour l'autodétermination, la liberté et l'indépendance véritables sous la direction de la SWAPO qui est le seul représentant authentique du peuple namibien. Le Gouvernement du Viet Nam soutient vigoureusement la lutte entreprise par le peuple namibien par tous les moyens à sa disposition, y compris la lutte armée dont la légitimité a été solennellement proclamée par des résolutions de l'Assemblée générale".

Les dirigeants étatiques et gouvernementaux ainsi que les plus larges cercles de la population et de l'opinion du Viet Nam suivent avec la plus grande préoccupation la situation en Namibie et autour de la Namibie et souhaitent vivement une prompte réalisation de l'indépendance de la Namibie, la fin des souffrances indicibles du peuple namibien frère, ainsi que la fin des sacrifices imposés injustement aux peuples des pays de première ligne voisins de la Namibie.

Nous avons toujours participé activement aux travaux des instances internationales consacrées à la question namibienne. Et c'est également ainsi que nous nous sommes comportés tout dernièrement au septième Sommet des pays non alignés comme à la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance.

Nous avons sévèrement condamné tous les actes d'agression et de déstabilisation de Pretoria contre les pays de première ligne, depuis l'occupation illégale en août 1981 d'une partie du territoire de l'Angola jusqu'aux divers raids criminels déclenchés contre le Mozambique en janvier 1981, contre le Lesotho en décembre 1982 et de nouveau contre le Mozambique le 23 mai dernier, le jour

même où s'ouvrit la première séance de la réunion en cours du Conseil de sécurité consacrée à la question de Namibie. Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Viet Nam a en effet, le 24 mai dernier, vigoureusement condamné le régime d'apartheid sud-africain pour avoir sauvagement bombardé des districts populeux de Maputo et s'est déclaré convaincu que toutes les aventures criminelles du régime de Pretoria seront sévèrement châtiées.

La situation interne en Namibie, telle que nous l'a présentée dernièrement le Président de la SWAPO, montre bien que "les occupants illégaux n'ont aucunement l'intention d'accorder l'indépendance à la Namibie, ni aujourd'hui, ni demain."

En écoutant M. Sam Nujoma, ma délégation ne pouvait s'empêcher de se remémorer les plus noires étapes de la longue et pénible guerre de résistance du peuple vietnamien contre les impérialistes américains pour le salut de sa patrie : de fait, adversaires similaires, visées criminelles semblables, manoeuvres et plans d'action presque identiques. Comme dans le cas du Sud Viet Nam à l'époque, l'ennemi du peuple namibien cherche maintenant coûte que coûte à conserver la Namibie en tant que néo-colonie et à la transformer en une vaste garnison et une grande place forte, une immense base militaire servant à la fois de machine infernale pour éterniser l'occupation illégale du pays par la terreur répressive la plus atroce et de tremplin pour lancer des attaques d'agression armées contre des pays africains indépendants comme l'Angola, le Mozambique, la Zambie, le Zimbabwe, le Lesotho, les Seychelles.

L'obstacle se dresse donc encore de toute sa taille sur la voie de l'indépendance et de la liberté du peuple namibien. Les faits ont surabondamment démontré que les condamnations verbales ne suffisent pas à ébranler l'intransigeance obstinée des criminels d'apartheid de Pretoria comme de leurs complices et protecteurs. Il est grand temps que la communauté internationale passe énergiquement à l'action.

En décidant aujourd'hui de rester saisi activement de la question de Namibie jusqu'à la réalisation complète du Plan des Nations Unies pour

M. Le Kim Chung (Viet Nam)

l'indépendance de la Namibie, le Conseil de sécurité sera appelé à renforcer les pouvoirs du Secrétaire général pour lui permettre d'intensifier et de mener à bien toute une gamme d'actions diplomatiques complexes et délicates, tout en se préparant sérieusement à imposer des sanctions obligatoires globales au titre du Chapitre VII de la Charte au cas où le régime de Pretoria persiste à ne pas entendre raison. La Conférence internationale de Paris a bien estimé que ces sanctions sont le seul moyen dont dispose l'ONU pour amener l'Afrique du Sud à respecter ses décisions.

M. Le Kim Chung (Viet Nam)

Mais, de l'avis de ma délégation, il importe que la communauté des Etats soit déterminée à élargir son assistance multiforme, y compris militaire, au seul représentant légitime et authentique du peuple namibien qu'est la SWAPO ainsi qu'aux pays de première ligne, afin de renforcer la puissance de résistance armée du peuple namibien sur le champ de bataille et la puissance de riposte des pays de première ligne aux actes répétés d'agression de Pretoria. L'expérience de notre peuple est que la réaction internationale - que ce soit le colonialisme, l'impérialisme, l'expansionnisme ou l'hégémonisme - aime recourir à la force pour terroriser les peuples et leur donner des leçons. Il nous faut donc être prêts a repondre à la violence par la violence, car la victoire définitive des peuples opprimes est à ce prix. Ma délégation tient donc à soutenir entièrement le President de la SWAPO qui a déclaré le 24 mai dernier devant notre auguste Assemblée que si le Conseil de sécurité ne prend pas des mesures décisives pour assurer le retrait de l'Afrique du Sud du territoire de la Namibie, le peuple namibien n'aura d'autre possibilité que de poursuivre la lutte armée et de l'intensifier.

C'est justement dans cet esprit que ma délégation termine sa déclaration en se solidarisant fermement avec l'appel pressant lancé par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport en date du 19 mai dernier, exhortant :

"...tous les intéressés à intensifier et à conjuguer leurs efforts dans le cadre des Nations Unies et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Namibie accède rapidement à l'indépendance conformément au plan des Nations Unies." (S/15776, par. 20, p. 5)

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Viet Nam pour les bons voeux qu'il m'a adressés.

L'orateur suivant est le représentant de la Republique démocratique allemande. Je l'invite a prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration. M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, la délégation de la République démocratique allemande
voudrait à son tour vous féliciter pour l'excellente façon dont vous dirigez
les débats du Conseil en ce mois de mai. Vos talents de diplomate et votre
expérience ont contribué à n'en pas douter à l'exécution de la lourde tâche à
laquelle le Conseil doit faire face.

C'est avec beaucoup d'intérêt que la délégation de la République démocratique allemande a suivi cet important et impressionnant débat. L'importance du débat se trouve mise en relief par la présence et la participation des ministres des affaires étrangères et des représentants permanents d'un grand nombre d'Etats, de même que des présidents d'importants organes des Nations Unies.

Le Président de la SWAPO, Sam Nujoma, nous a décrit de manière convaincante et frappante les dangers que représente pour la stabilité de l'Afrique australe de même que pour la paix et la sécurité dans le monde entier le problème non réglé de la Namibie.

La délégation de la République démocratique allemande partage l'opinion de l'immense majorité des orateurs selon laquelle la situation en Afrique australe s'est encore aggravée du fait de l'escalade de la politique de terreur et d'agression pratiquée par le régime raciste d'Afrique du Sud. Le régime d'apartheid a été condamné presque à l'unanimité au cours du débat. De nombreux représentants ont parlé également de la responsabilité de ce que l'on appelle le Groupe de contact dans les retards constants apportés à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et ont montré les motifs cachés de ces manoeuvres.

Seuls les représentants de quelques Etats ont essayé de dissimuler les causes réelles et de détourner l'attention de la nature de la question et de justifier leur politique dirigée contre les intérêts légitimes du peuple namibien.

Lors d'une visite amicale effectuée il y a quelques jours par le Premier Ministre de la République du Zimbabwe, Robert Mugabe, en République démocratique allemande, le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, a déclaré :

"L'Afrique est un continent qui monte. Il est de plus en plus visible que l'avance des forces de paix et de libération nationale, malgré les difficultés temporaires, ne saurait être arrêtée. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les milieux impérialistes les plus agressifs s'efforcent, notamment sur le-continent africain, de faire tourner à l'envers les roues de l'histoire. Mais ils n'y parviendront pas...

Les raisons de la situation tendue qui règne en Afrique australe résident dans la politique de violence de l'Afrique du Sud. En tant que partie intégrante d'une politique d'affrontement à l'échelle mondiale – et avec le soutien des Etats-Unis – cette politique vise à asservir à nouveau les Etats et les peuples de la région pour les soumettre à la domination d'autrefois.

Pendant ce débat aussi, il a été confirmé que le complot des Etats impérialistes avec le régime de l'apartheid sud-africain était bien la cause de la situation dangereuse en Afrique australe. Alors qu'ici, aux Nations Unies, les représentants de ces Etats déclaraient en phrases sonores la nécessité d'oeuvrer pour un règlement pacifique de la question de Namibie, ces mêmes Etats envoyaient des armes et de l'équipement pour la guerre sans merci livrée par les racistes contre le peuple namibien en lutte pour sa liberté.

Tandis que les représentants de certains Etats de l'OTAN faisaient des déclarations sur le "fléau de l'apartheid", les sociétés transnationales de ces mêmes Etats intensifiaient l'exploitation de la population et des ressources naturelles de la Namibie et retiraient des millions de dollars de bénéfice des larmes et de la sueur résultant de l'apartheid.

Pour ne donner qu'un exemple à l'appui, 98 p. 100 des importations de cobalt des Etats-Unis proviennent de Namibie, 80 p. 100 de leur platine, 100 p. 100 des diamants industriels, 58 p. 100 de leur uranium et d'autres matières stratégiques importantes.

M. Ott (RDA)

C'est ainsi que les racistes sud-africains se voient tout simplement encouragés par l'aide expresse que lui confèrent les Etats-Unis, Israël, Taïwan et un certain nombre d'autres Etats occidentaux sur le plan politique, militaire économique et nucléaire, à continuer à occuper illégalement la Hamibie au mépris des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. De nombreux orateurs ont à juste titre souligné que le Gouvernement des Etats-Unis s'était lancé sur la voie d'un prétendu engagement constructif avec l'Afrique du Sud en vue de préserver les intérêts militaires stratégiques et économiques de l'impérialisme et de destabiliser les Etats progressistes de la région. En outre, tout le monde sait qu'il existe des plans visant à installer en Afrique du Sud, de la même manière qu'en Europe occidentale, des missiles de portée moyenne. La réalisation de ce plan détériorerait encore une situation déjà tendue dans la région et aurait des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité internationales.

Aujourd'hui déjà, le territoire de la Mamibie est transformé en camp militaire. Dans un document intitulé "La situation militaire en Hamibie et concernant la Namibie" (A/AC.131/91), le Conseil des Nations Unies pour la Namibie montre la part que les Etats de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Mord ont dans la création de ce vaste potentiel militaire. En outre, dans ce document, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie montre que plus de 100 000 soldats du régime raciste sud-africain et des milliers de mercenaires venus des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux opèrent en Namibie en vue d'opprimer la population namibienne et de lancer des actes d'agression contre les Etats de l'Afrique australe. Comme on peut le lire dans un document officiel des Nations Unies intitulé "Activités des intérêts économiques étrangers opérant en Namibie" (A/AC.131/92), 53 sur 88 sociétés transnationales directement impliquées dans le pillage de la Namibie ont leurs sièges dans les capitales des Etats de ce que l'on appelle le Groupe de contact. Compte tenu de ces faits, on ne comprend que trop bien que de nombreux orateurs au cours du débats ont émis des doutes quant à l'intégrité des intentions déclarées de ces Etats.

H. Ott (RDA)

C'est avec une vive inquiétude que l'opinion publique mondiale suit l'escalade des agressions perpêtrées par l'Afrique du Sud à partir du territoire namibien illégalement occupé contre la République populaire d'Angola et d'autres Etats de la région. Des bandes financées et équipées par Pretoria terrorisent la population des Etats de première ligne et perpètrent des actes de sabotage contre les installations industrielles et les réseaux de communications. Le meurtre de membres de mouvements de libération ne fait que s'accroître.

La République démocratique allemande exige fermement la cessation immédiate de la guerre non déclarée lancée contre la République populaire d'Angola et le retrait immédiat et inconditionnel des forces racistes du territoire de cet Etat souverain.

Le Gouvernement et le peuple de la République démocratique allemande condamnent fortement les actes d'agression lancés récemment contre la capitale du Mozambique. Dans une déclaration spéciale qui a été également distribuée en tant que document officiel des Mations Unies, ce raid barbare y est dénoncé comme une expression nouvelle de la politique d'agression du régime raciste sud-africain contre les peuples libres de l'Afrique australe.

La République démocratique allemande se rallie à tous les Etats qui exigent que l'Afrique du Sud soit enfin contrainte de renoncer à sa politique qui met en danger la paix et la sécurité. L'application de sanctions effectives par le Conseil de sécurité contre le régime d'apartheid, le renforcement de l'embargo sur les armes et le contrôle strict de son application de même que l'opposition à toute manoeuvre menée par les racistes pour établir un prétendu règlement interne sont aujourd'hui beaucoup plus urgents que jamais auparavant.

La Conférence au sommet du Mouvement non-aligné tenue à New Delhi, la Conférence sur la Namibie qui a eu lieu récemment à Paris et le débat actuel ont clairement montré que les activités du prétendu Groupe de contact des pays occidentaux n'ont rien changé au sort atroce du peuple namibien opprimé. En fait, le régime raciste s'est vu accorder une période de cinq ans pour assurer le renforcement de sa machine répressive et pour élargir son potentiel militaire et nucléaire. Cela ne peut que contribuer à aggraver la situation en Namibie et dans toute la région.

M. Ott (RDA)

A ce propos, la demande visant à renforcer le rôle des Nations Unies est totalement justifiée. Avant tout, le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité entière et directe pour ce qui est du règlement rapide de la question de Namibie.

La République démocratique allemande espère que le Conseil de sécurité adoptera les mesures qui s'imposent pour assurer la mise en oeuvre immédiate des résolutions des Nations Unies sur la Namibie dans leur ensemble, y compris la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Ma délégation considère la résolution adoptée aujourd'hui comme constituant un premier pas dans ce sens. La délégation de la République démocratique allemande appuie en outre les propositions constructives faites dans ce sens par le Président de la SWAPO, Sam Nujoma, et de nombreux autres représentants d'Etat. Ma délégation estime également qu'il est urgent de déterminer les dates exactes de la mise en oeuvre de nouvelles mesures visant à permettre l'indépendance du peuple namibien.

Nous rejetons fermement les tentatives du Gouvernement des Etats-Unis pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats souverains par le biais de la politique du "lien" et pour dresser de nouveaux obstacles sur la voie du règlement du problème namibien.

La République démocratique allemande préconise l'indépendance de la Namibie, et le maintien de son intégrité territoriale, y compris Walvis Bay et les îles adjacentes. Il est grand temps que le pouvoir soit remis au peuple namibien, dirigé par la SWAPO, qui est reconnue comme le seul représentant authentique de ce peuple. L'assistance et la solidarité à l'égard de la lutte du peuple namibien sous la direction de la SWAPO font partie de la responsabilité que tous les Etats Membres des Nations Unies ont en ce qui concerne l'indépendance de la Namibie. Cela contribuera à éliminer des foyers dangereux de tension et à favoriser le maintien et le renforcement de la paix mondiale.

M. Ott (RDA)

En conclusion, qu'il me soit permis de réaffirmer que la République démocratique allemande continuera à se tenir aux côtés des peuples et des Etats d'Afrique en tant qu'amie véritable et alliée digne de confiance. C'est dans ce sens que la République démocratique allemande accordera aussi, à l'avenir, une aide politique, diplomatique et matérielle à la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la République démocratique allemande pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Bulgarie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TSVETKOV (Bulgarie) Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier et, par votre intermédiaire, de remercier les autres membres du Conseil de sécurité de m'avoir offert la possibilité de prendre part aux délibérations du Conseil sur la question de Mamibie, une question à laquelle la République populaire de Bulgarie, fidèle à sa politique conséquente de soutien du droit des peuples coloniaux à l'autodétermination et à l'indépendance, attache une attention primordiale.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations les plus cordiales à l'occasion de votre accession au poste élevé de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai et d'exprimer notre satisfaction devant les résultats fructueux obtenus par le Conseil de sécurité sous votre direction compétente.

Le peuple namibien mène depuis des années, sous la direction de son seul et authentique représentant, la SWAPO, sa lutte pour pouvoir exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. La légitimité de cette lutte et les aspirations de ce peuple sont reconnues et réitérées par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que par le Mouvement des pays non alignés et par l'Organisation de l'unité africaine. Sans l'assistance économique, politique et militaire généreuse accordée à l'Afrique du Sud par certains pays occidentaux, et en premier lieu par les Etats-Unis, la Namibie aurait pu faire partie depuis longtemps de la communauté des Etats indépendants en tant que membre de plein droit.

La délégation bulgare souscrit à l'analyse objective et approfondie de l'état actuel du problème de la Namibie, que le Président de la SWAPO, Sam Nujoma, a faite dans son intervention, et nous nous félicitons de sa participation personnelle aux travaux du Conseil de sécurité.

En effet, l'occupation illégale du Territoire persiste toujours et sa militarisation par le régime raciste atteint des proportions records.

L'oppression de son peuple, les détentions, les tortures et les assassinats arbitraires de patriotes se poursuivent et gagnent en ampleur. Dans sa guerre agressive contre le peuple de la Namibie, Pretoria a de plus en plus recours aux "services" de mercenaires qu'il recrute dans plusieurs pays occidentaux pour les incorporer dans l'armée raciste. Dernièrement, le régime illégal a pris des mesures qui visent à la "namibianisation" de la guerre dans le Territoire, en imposant à sa population le service militaire obligatoire.

D'autre part, l'Afrique du Sud amplifie de plus en plus ses actes agressifs contre des Etats africains indépendants. Les pays de première ligne en sont l'objet principal. En s'efforçant de déstabiliser leurs gouvernements, Pretoria cherche à créer en Afrique australe une situation dans laquelle le peuple namibien se trouverait isolé dans sa lutte, privé du soutien de ses frères africains de la région. L'attaque barbare contre la capitale du Mozambique, Maputo, qui a fait des victimes humaines parmi la

M. Tsvetkov (Bulgarie)

population civile de la ville, constitue un exemple récent à cet égard. Les racistes continuent d'occuper une partie du territoire angolais et ne cessent de perpétrer des raids criminels contre le peuple de cet Etat souverain ayant un gouvernement légitime. L'agression contre l'Angola se caractérise aussi par le fait qu'elle démontre de manière explicite la convergence des buts et des intérêts de Pretoria et de l'impérialisme américain. Alors que l'Afrique du Sud exerçait une pression militaire et économique directe sur l'Angola, les Etats-Unis ont ouvertement déclaré que les racistes auraient de prétendus intérêts de sécurité "légitimes". L'administration américaine n'a pas ménagé ses efforts constants en vue de lier la question de l'indépendance de la Namibie à celle du retrait des troupes cubaines qui se trouvent en Angola à l'invitation de son gouvernement. Tous ces obstacles, dressés de manière artificielle sur la voie de la juste solution de ce problème, ne sont ni fortuits ni surprenants. Depuis des décennies, les sociétés transnationales de certains Etats occidentaux participent, sur un pied d'égalité avec celles de Pretoria, au pillage impitoyable des riches ressources naturelles de la Namibie. L'occupation illégale du Territoire et le système inhumain d'apartheid qui y sévit sont considérés par les sociétés transnationales comme étant des circonstances favorables leur permettant de tirer des profits aussi grands que possible, au détriment du peuple du Territoire.

D'autre part, la communauté internationale se rend bien compte que la ligne politique de confrontation dans les relations internationales et d'escalade dans la course aux armements, poursuivie ces dernières années par les milieux impérialistes et réactionnaires, se manifeste aussi de manière néfaste dans le cas du problème namibien et fait obstacle aux efforts en vue de sa solution dans l'intérêt du peuple namibien. C'est justement cette ligne politique de l'impérialisme qui encourage Pretoria dans son opposition obstinée à la volonté de la communauté internationale unanimement exprimée dans les résolutions pertinentes de l'ONU.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

La base permettant de parvenir à l'indépendance véritable de la Namibie est clairement formulée dans les résolutions appropriées de l'ONU. Ma délégation est profondément convaincue que la question de la Namibie ne peut être résolue que par l'arrêt immédiat de l'occupation illégale et par le strict respect de toutes ces résolutions, et surtout des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Toutefois, comme cela a été souligné par plusieurs orateurs qui m'ont précédé, nous avons pu nous rendre compte que les activités du Groupe dit de contact, loin d'apporter une solution à la question namibienne, ont pratiquement donné à Pretoria la possibilité d'atermoyer et de dresser de nouveaux obstacles sur la voie de cette solution.

La délégation bulgare est profondément convaincue que le Conseil de sécurité doit intensifier ses efforts en vue de la réalisation dans le délai le plus proche, des droits inaliénables du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. La communauté internationale s'est déjà rendu compte que l'Afrique du Sud a, à maintes reprises, prouvé son mépris pour les décisions de l'ONU. Sa politique a été à juste titre qualifiée par 1'ONU de politique constituant une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pour cette raison que, de l'avis de ma délégation, le Conseil de sécurité devrait fixer, dans sa décision à l'issue de la présente réunion, un délai pour l'application par Pretoria de la résolution 435 (1978) et prendre toutes les mesures prévues par la Charte des Nations Unies, y compris, le cas échéant, l'imposition de sanctions globales et obligatoires conformément au Chapitre VII de la Charte. C'est la façon de contraindre le régime criminel à se conformer à la volonté de la communauté internationale et à donner au peuple namibien la possibilité de déterminer son avenir en toute liberté. Mon pays appuie entièrement les décisions de la septième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, tenue récemment à New Delhi, ainsi que les décisions de l'Organisation de l'unité africaine sur cette question.

La République populaire de Bulgarie est un membre actif du Conseil pour la Namibie, qui a été créé en tant qu'unique autorité légitime administrant le Territoire jusqu'à son indépendance. Nous continuerons d'apporter notre contribution active aux efforts du Conseil en vue de parvenir à l'indépendance de la Namibie en conformité avec les résolutions de l'ONU.

Nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général de 1'ONU en vue de la solution du problème namibien conformément aux résolutions pertinentes de 1'Organisation mondiale.

Dans son adresse aux participants à la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, tenue à la fin d'avril dernier à Paris, le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Jivkov, a déclaré :

"Devant ce haut forum qu'est votre Conférence, la République populaire de Bulgarie déclare une fois de plus de manière la plus catégorique sa solidarité avec la lutte héroïque du peuple de la Namibie et avec son avant-garde, la SWAPO, et exprime sa conviction que l'ONU intensifiera ses efforts en vue de la juste solution du problème namibien de manière aussi urgente que possible".

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant de la Bulgarie pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration. M. SERAJZADEH (République islamique d'Iran)(interprétation de l'anglais):
La question de Namibie a été maintes fois débattue au Conseil de sécurité. Des négociations, tant directes qu'indirectes, sont en cours sur l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple namibien, et les accords concernant une solution juste et un règlement pacifique ont été reconnus par la plupart des Membres des Nations Unies. Malheureusement, aucune mesure concrète n'a été prise jusqu'ici pour parvenir au retrait des forces sud-africaines de la Namibie.

L'absence de coopération harmonieuse et de détermination commune, due à des divergences d'opinions et d'objectifs parmi les groupes et les Etats qui préconisent des solutions, ont conduit les négociations sur la réalisation de l'indépendance de la Namibie dans une impasse prolongée. L'inefficacité des décisions prises par ce Conseil a permis au régime raciste d'Afrique du Sud de faire fi des résolutions 385 (1976) et 435 (1978), qui avaient été adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil.

La vaste coopération militaire et économique entre les Etats-Unis et le Gouvernement de l'apartheid est venue renforcer la position de l'Afrique du Sud aux dépens du peuple opprimé de Namibie. La vente de matériel radar par le Royaume-Uni au régime traître d'Afrique du Sud, permettant de surveiller les activités légitimes du peuple namibien contre les forces d'usurpation du régime blanc, retarde encore cette indépendance. Les installations du réacteur nucléaire fourni par les colonialistes français sont également une preuve de l'utilisation de la rhétorique plutôt que des tentatives pour établir un règlement pacifique en Namibie.

Outre le comportement contradictoire des membres du Groupe de contact, les liens militaires et les services de renseignements établis entre le régime sioniste d'Israël, un partenaire impérialiste, et le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud, entravent la solution juste du problème namibien.

La République islamique d'Iran, qui a adopté une politique étrangère indépendante basée sur le principe "Ni Est ni Ouest", a suivi de près la lutte du peuple namibien pour l'indépendance ainsi que les négociations internationales visant à faire de la dernière colonie africaine, la Namibie, un Etat indépendant.

M. Serajzadeh (République islamique d'Iran)

Au cours des 15 dernières années, les Gouvernements américains successifs ont réussi à protéger l'Afrique du Sud en raison de ses richesses en minéraux et de son emplacement stratégique sur les voies maritimes. Le Président Nixon et M. Kissinger avaient adopté une approche graduelle et systématique à l'égard de l'Afrique en général et de l'Afrique australe en particulier. En subordonnant les intérêts de l'Afrique noire et en resserrant des liens importants avec les régimes blancs d'Afrique australe - l'ancienne Rhodésie et l'Afrique du Sud - ils ont exploité les ressources naturelles de ces pays au profit de la survie économique des Etats-Unis. Les révolutions de 1975 en Angola et au Mozambique, qui ont fait suite au pouvoir colonial portugais dans ces pays, ont créé de nouvelles réalités en Afrique australe. L'équilibre mouvant du pouvoir en Afrique australe avait amené le président Carter à adopter ce que l'on a appelé "une politique humanitaire" dans ses relations avec la majorité noire qui était, et qui est encore, très active au sein des mouvements de libération, particulièrement en Afrique australe, c'est-à-dire en Namibie et en Afrique du Sud.

La politique Carter, avec la coopération des sociétés transnationales, n'a servi qu'à apaiser les mouvements opprimés, en lutte contre le régime d'apartheid d'Afrique du Sud, dans le but d'assurer encore la survie économique et industrielle des Etats-Unis.

A l'heure actuelle, la politique militaire et le "linkage" adoptés par l'Administration Reagan, avec les conditions préalables inopportunes qu'ils comportent, ont dressé un nouvel obstacle au règlement légitime de la question de l'indépendance namibienne. Ce gouvernement continue à défendre ses intérêts en Afrique du Sud, en renforçant ses relations économiques et militaires et ses services de renseignements avec l'Afrique du Sud, ce qui encourage le régime raciste dans ses actes d'agression et dans sa domination persistante du peuple namibien, en ayant recours à une intervention éhontée et flagrante en Namibie.

Les forces colonialistes et impérialistes, de même que les usurpateurs racistes, dominent et pillent depuis des années les ressources humaines et naturelles du peuple africain. Les politiques inhumaines de ces colonisateurs

M. Serajzadeh (République islamique d'Iran)

"civilisés", fondées sur leur attitude raciste et leur complexe de supériorité, devraient être prises sérieusement en considération. Il est temps que tous les éléments, toutes les forces, tous les gouvernements attachés à la liberté et à l'indépendance des peuples opprimés condamnent l'occupation et la domination illégale de la Namibie par le régime d'apartheid ainsi que tous ses alliés impérialistes et sionistes, et appuient sans réserve la lutte juste et héroïque du peuple namibien.

Aux yeux de la République islamique d'Iran, les négociations et les approches politiques susmentionnées ne feront que retarder l'instauration rapide d'un Etat indépendant et le droit à l'autodétermination du peuple namibien. Un règlement impartial n'est possible que grâce à la coopération entre les membres de l'Organisation de l'unité africaine, les pays non alignés, la South West Africa People's Organization (SWAPO) et les Etats de première ligne, dans le cadre de l'application immédiate des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. En outre, l'expulsion de l'Afrique du Sud de l'Organisation des Nations Unies assurerait le progrès vers l'indépendance de la Namibie.

Le <u>PRESIDENT</u>: L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. PELLETIER (Canada): Je suis reconnaissant, à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'au Conseil de sécurité d'avoir donné la possibilité au Canada de participer à ce débat, dont le thème est d'une importance cruciale non seulement pour le peuple de la Namibie, mais également pour l'avenir de toute l'Afrique australe. Je suis tout particulièrement heureux d'y participer sous votre présidence, étant donné la coopération de longue date qui existe entre nos deux pays. Je suis confiant que vous saurez permettre au Conseil d'obtenir des résultats constructifs et de nous rapprocher de notre objectif, qui est est la liberté et l'indépendance de la Mamibie.

(l'orateur poursuit en anglais)

Mais avant d'aborder cette question, j'aimerais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer notre consternation devant la récente attaque sudafricaine au Mozambique. Le Canada condamne cette attaque comme étant une violation de la souveraineté du Mozambique, tout comme il condamne le récent acte de violence perpétré en Afrique du Sud. Dans les deux cas, des victimes innocentes ont été tuées ou blessées. Cet état de choses doit cesser. Hous savons que des changements s'imposent en Afrique du Sud et qu'ils se feront nous espérons qu'ils surviendront bientôt et dans un climat de paix. Les actes de terrorisme et les attaques à l'extérieur des frontières nationales ne peuvent que contribuer à accroître les tensions dans la région et les risques de propagation du conflit.

Pour les membres du Conseil, ces événements doivent également souligner la nécessité urgente de mettre fin au conflit en Namibie et d'appliquer le Plan de règlement des Nations Unies.

En tant que l'un des initiateurs et des rédacteurs du Plan de règlement des Nations Unies pour la Hamibie en 1976, le Canada regrette vivement que le Conseil de sécurité soit toujours saisi de la question cinq ans plus tard, et que la population de la Namibie ne soit toujours pas en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination. Nous comprenons et partageons les préoccupations de la communauté internationale, qui ont provoqué cette réunion du Conseil de sécurité.

M. Pelletier (Canada)

Plus tot cette semaine, le représentant du Royaume Uni, Sir John Thomson, a donné un compte rendu détaillé de l'histoire de la négociation de cette question. Il a souligné les initiatives particulières qui ont mené à la formulation du Plan de règlement des Nations Unies et de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Il a empliqué l'effort concerté entrepris par le Groupe de contact, après l'échec de Genève, pour régler les problèmes en suspens et ouvrir la voie à la mise en application du Plan des Nations Unies. Je ne m'attarderai donc pas sur l'historique de cette question. Qu'il me suffise de dire que les efforts intensifs consacrés à ces négociations dans les cinq dernières années ont permis d'arriver à un important terrain d'entente. Mais ce terrain d'entente n'a malheureusement pas encore permis d'assurer la mise en application du plan que personne ne conteste en soi. Comme le suggérait Sir John, ce n'est toutefois par le temps d'atténuer notre engagement ou nos efforts. Il faut plutôt faire montre de persévérance pour construire sur les acquis et pour viser le succès.

J'aimerais, dans ce contexte, remercier le Secrétaire général pour son récent rapport qui résume les activités de ceux qui participent depuis deux ans aux négociations en vue d'un règlement. Tous les pays Membres sont bien conscients que le Secrétaire général a fait de la Namibie l'une de ses plus hautes priorités lorsqu'il a assumé ses fonctions. Ses fréquentes consultations et la préoccupation maintes fois exprimée à l'égard de cette question viennent s'ajouter aux pressions internationales en vue d'y trouver une solution.

Il faudrait également reconnaître le dévouement du représentant spécial du Secrétaire général pour la Namibie, M. Maarti Ahtisaari, et de l'ensemble du Secrétariat. Leur travail préparatoire sur les composantes civile et militaire du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition a contribué à donner à l'Organisation des Nations Unies la capacité d'assumer la tâche qui lui reviendra le jour de l'exécution du Plan.

La contribution toute particulière des Etats de première ligne et du Wigéria mérite également d'être soulignée. Ces pays n'ont pas ménagé leurs efforts et ont permis d'établir une étroite collaboration lors des négociations visant la mise en application rapide de la résolution 435 (1978) du Conseil de

II. Pelletier (Canada)

sécurité. L'attitude constructive de nos partenaires africains a été importante tout au long de nos plus récents entretiens. Leur coopération a permis des progrès substantiels pendant les consultations intensives de l'été dernier. Pendant ces consultations, des questions difficiles ont été étudiées et réglées à la satisfaction des parties impliquées dans le processus de négociations qui ont eu lieu soit à Vashington soit à New York. Ainsi, des ententes ont été conclues sur la façon d'assurer l'équité et l'impartialité du processus de règlement ainsi que sur le déploiement du GATUPT; toutes les parties ont accepté un ensemble de principes concernant l'assemblée constituante et la constitution proprement dite d'une Namibie indépendante. Ces principes ont été publiés dans un document du Conseil de sécurité.

Grace à ces consultations, les seules questions qui restent à régler sont : premièrement, le système électoral pour élire les membres de l'Assemblée constituante - deux possibilités ayant été définies au préalable; et, deuxièmement, certaines questions techniques liées à la composition du GANUPT, élément militaire.

A la lumière des progrès réalisés, les représentants des Etats de première ligne, du Migéria, de la SWAPO et du Groupe de contact ont rencontré le Secrétaire général, le 24 septembre 1982, pour faire rapport sur les ententes qui ont été conclues et pour lui indiquer les principaux points demeurés en suspens. Tous étaient d'avis qu'aucun obstacle insurmontable ne subsistait dans le contexte de la résolution 435 (1978).

Pendant ces années de négociations, plusieurs questions ont été étudiées par l'une ou l'autre des parties en cause. De nombreux obstacles ont été surmontés grâce à la participation des Nations Unies, des Etats de première ligne, de la SWAPO, de l'Afrique du Sud et du Groupe de contact. Les intérêts légitimes de toutes les parties intéressées par le Plan de règlement ont été pris en considération.

Ces efforts ont été faits malgré tout dans le contexte de l'occupation illégale du territoire par l'Afrique du Sud. Il s'agit maintenant de s'assurer que ce pays accepte la mise en application du Plan des Nations Unies et v participe.

Comme l'a mentionné le Secrétaire général, l'Afrique du Sud a fait d'une autre question plutôt régionale qui, soit dit en passant, ne ressort pas du mandat du

M. Pelletier (Canada)

Groupe de contact, une condition de la mise en application de la résolution 435 (1978). Ces deux questions ne sont liées que dans la mesure où l'une des parties en cause décide de les lier. Le Canada, pour sa part, n'accepte pas le contexte voulant que le règlement de l'une des questions soit assujetti au règlement de l'autre. Il est cependant évident que cette question liée à la sécurité régionale existe et qu'elle constitue un obstacle. Nous savons qu'elle fait l'objet de discussions bilatérales et nous espérons qu'elle sera rapidement réglée dans le plein respect de la souveraineté des Etats concernés et que la population de la Mamibie aura la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination.

Notre profond regret des délais apportés à la mise en application de la résolution 435 (1976) offre peu de réconfort à ceux et celles qui continuent de connaître la dislocation, le conflit et le déni des droits politiques et humains en Namibie. Dans ce contexte, j'aimerais souligner trois points.

Premièrement, un règlement pacifique immédiat est incontestablement dans le le meilleur intérêt de toute la population de la Namibie et des pays limitrophes, y compris l'Afrique du Sud. Cela doit nous servir de principe de base. Aucun autre élément ne peut avoir autant d'importance pour mon gouvernement ou pour le Conseil.

Deuxièmement, il ne s'agit pas de savoir si la Namibie parviendra à l'indépendence. Il s'agit de savoir quand elle y parviendra, et dans quelles conditions. Le Canada continuera de déployer tous les efforts nécessaires pour assurer que la transition vers l'indépendance se fera le plus rapidement possible et dans un climat de paix.

Cela m'amène au troisième point. La population de la Mamibie a, ces dernières années, non seulement été victime de conflits quasi permanents, mais a vécu aussi dans des conditions d'incertitude et a été affligée d'une sécheresse prolongée. Elle sera appelée à relever de nombreux défis après l'indépendance, dont le développement du pays au bénéfice de toute la nation namibienne ne sera pas le moindre. L'espoir de mon gouvernement est que la population namibienne sera en mesure d'affronter ces défis dans le contexte d'une coopération intrarégionale et avec l'appui de tous les pays qui se sont montrés vivement intéressés dans l'avenir de la Namibie.

M. Pelletier (Canada)

En ce qui concerne le Canada, il ne fait pas de doute que nous serions heureux d'établir une coopération économique avec une Namibie indépendante, comme nous l'avons fait pour le Zimbabve et d'autres pays après leur accession à l'indépendance. Nous espérons que cette possibilité se réalisera, et nous nous réjouissons de la perspective d'une stabilité dans la région. Nous croyons en effet que l'établissement d'un gouvernement indépendant et pleinement représentatif de la Namibie ainsi que la fin du conflit accroîtront également les possibilités de coopération économique dans l'ensemble de la région.

(L'orateur reprend en français)

J'ajouterai enfin, à l'intention de tous ceux qui ont suivi le débat, que nous envisageons pour cette région un avenir qui permettra de renforcer la paix et la sécurité en Afrique australe, malgré les craintes et les méfiances qui y entravent aujourd'hui le progrès. Ceux d'entre nous qui avons recherché une solution pacifique et négociée en Namibie ne perdront pas intérêt une fois que cet objectif aura été atteint. J'aimerais rappeler, dans ce contexte, que les chefs de gouvernement du Commonwealth ont, en 1975, déclaré qu'ils étaient prêts à voir la Namibie se joindre à eux après son indépendance. Je suis convaincu qu'ils ne seraient que trop heureux de recevoir bientôt une réponse à leur invitation de la part du gouvernement d'une Namibie libre et indépendante.

Ayant à l'esprit la responsabilité toute particulière qui incombe à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité en ce qui touche la Namibie, mon gouvernement espère que ce débat et l'adoption déjà acquise d'une résolution constructive accéléreront la mise en application de la résolution 435 (1978). La population de la Namibie mérite la paix et l'indépendance. Il faut lui permettre le plus tot possible de décider de son avenir.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Canada pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon pays.

L'avant-dernier orateur est le représentant du Mexique. Je l'invite à bien vouloir prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUNOZ LEDO (Mexique) (interprétation de l'espagnol):

Monsieur le Président, il y a lieu de se féliciter que ce débat se
déroule sous la présidence d'une éminente personnalité africaine, dont les
talents de diplomate lui ont valu l'estime et le respect des Nations Unies.

Je vous remercie fraternellement de m'avoir permis de prendre la parole
aujourd'hui.

Je remercie les membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole au cours de cette session. L'action militante du Mexique dans les luttes de décolonisation est la pierre angulaire de sa politique étrangère. C'est ce qui explique notre participation active aux efforts visant l'indépendance de la Namibie et l'élimination de l'apartheid ainsi que les efforts que nous faisons pour isoler le régime de Pretoria dans le but d'assurer le respect des droits de l'homme dans cette nation, de même que la liberté des peuples d'Afrique australe.

Nous avons dénoncé à plusieurs reprises cette violation flagrante de la légalité internationale qu'est l'occupation de la Namibie et le défi qu'elle représente pour l'autorité des Nations Unies et pour la respectabilité des Etats Membres. Je songe particulièrement à ceux d'entre nous qui avons accepté la responsabilité d'être membres du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, lequel, en dépit de tous ses efforts, n'a pu remplir ses fonctions d'organe administrateur du territoire.

Mon pays a respecté scrupuleusement l'embargo sur le pétrole. Nous nous sommes efforcés de rendre efficace l'embargo sur les armements et nous nous sommes prononcés en faveur de l'application des mesures appropriées tendant à faire cesser les appuis et les approvisionnements dont bénéficie encore le régime de Pretoria.

M. Munoz Ledo (Mexique)

De nouveau en septembre dernier, je me suis présenté devant le Conseil pour lui demander d'adopter les conclusions et recommandations du rapport soumis en 1980 par le Comité créé en application de la résolution 421 (1977), que ma délégation a eu l'honneur de présider. Il n'a malheureusement pas été fait droit à notre demande et, étant donné que l'embargo continuait d'être violé, l'impunité de l'Afrique du Sud sur laquelle repose l'occupation de la Namibie s'est vue renforcée.

L'impatience de la communauté internationale devant la lenteur du processus d'indépendance de la Namibie est aujourd'hui justifiée de surcroît. L'optimisme qu'a suscité l'adoption de la résolution 435 (1978) a fait place à un désenchantement généralisé. Tout porte à croire que le chemin suivi jusqu'à présent doit être changé pour faire respecter la volonté du Conseil en ayant recours aux moyens que la Charte met à notre disposition.

Depuis plusieurs années, c'est dans ce sens que se prononce la délégation mexicaine. En mai 1980, au cours de la réunion extraordinaire du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, nous avons fait remarquer que les délais que nous avions accordés au régime de Pretoria étaient épuisés et que l'Afrique du Sud devait, sans retard, respecter les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous avions affirmé alors qu'il n'y avait désormais aucune raison de continuer d'attendre et qu'il ne fallait pas attendre.

Dès lors, il était clair que le régime de Pretoria avait mis en marche une autre stratégie tendant à remplacer le plan des Nations Unies par un autre, d'inspiration néo-coloniale, fondé sur la mise à l'écart des véritables combattants de l'indépendance et sur le renforcement de son hégémonie régionale.

En juin de la même année - 1980 -, nous avons parlé devant le Conseil du réseau international de complicités mis en place par l'Afrique du Sud et du fait que celle-ci avait réussi à faire entrer ses propres intérêts dans des stratégies et dans des craintes mondiales. Nous avons fait remarquer que, grâce à ces appuis, le régime de Pretoria révélait qu'il était hostile au plan des Nations Unies et qu'il multipliait ses efforts tendant à consolider son occupation illégale.

M. Munoz Ledo (Mexique)

En janvier 1981, à la suite de l'échec de la Conférence de Genève, nous avons laissé entendre ici que le Gouvernement sud-africain disposait peut-être d'éléments de jugement le portant à supposer qu'il n'existait pas un engagement véritable, de la part de tous les Etats Membres, envers le plan d'indépendance. Trois mois plus tard, nous disions que les limites du tolérable avaient été dépassées, et nous invitions le Conseil de sécurité à adopter immédiatement les décisions lui permettant de sauvegarder son honneur et son avenir.

Nous nous trouvions, à l'époque, devant le danger d'accepter une thèse - le mémoire de Londres - selon laquelle il fallait accorder à toutes les parties une plus grande confiance quant à l'avenir d'une Namibie indépendante. Admettre une telle hypothèse revenait à contredire le principe de l'autodétermination et à appuyer un rapport de forces favorisant le pays occupant.

Deux options s'offraient alors au Conseil : octroyer de plus grandes concessions à l'Afrique du Sud ou exercer sur elle des pressions effectives. Il était indispensable de faire savoir au régime de Pretoria que la flexibilité des Etats de première ligne et de la SWAPO n'était pas un symptôme de faiblesse et que les démarches confiées aux puissances occidentales ne recélaient pas la moindre ambiguïté.

Du fait que notre appel n'a pas été écouté et que le Conseil n'a pas pris les décisions qu'exigeaient les événements, le Conseil a donné la fausse impression d'une tolérance plus grande à l'égard de l'Afrique du Sud. C'est ainsi qu'il a ouvert un nouveau chapitre de l'occupation, fondé dès lors sur de prétendues raisons idéologiques.

En mars 1981, pendant la plénière de l'Assemblée générale, ma délégation a évoqué les tentatives redoublées visant à imposer des solutions unilatérales à des problèmes qui relèvent de la compétence de l'Organisation. Nous disions à l'époque qu'il était nécessaire d'adopter une nouvelle ligne d'action et de mettre à profit tous les moyens dont nous disposions pour faire pression, de manière constante, sur Pretoria et sur les Etats qui encouragent et qui soutiennent le régime sud-africain dans son défi obstiné de la communauté internationale.

M. Munoz Ledo (Mexique)

Nous avions affirmé alors que la présence de l'Afrique du Sud en Namibie était un fait accepté par ceux qui pourraient inciter le régime sud-africain à faire cesser son occupation. Nous pensions que le moment était venu de se définir : soit faire respecter les principes de l'Organisation, soit les sacrifier aux intérêts d'un petit nombre d'Etats.

M. Muñoz Ledo (Mexique)

Nous avions également souligné que les batailles menées en faveur de la décolonisation ne devaient pas se voir compromises par une conception bipolaire et étroite du monde et que la recrudescence des tensions internationales gênait grandement l'activité des Nations Unies dans cette région et dans d'autres qui, soudain, se voyaient élevées au rang de frontières stratégiques.

En mai de la même année, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, nous avons insisté sur la nécessité d'éviter que des considérations d'ordre mondial viennent dénaturer le problème. Nous disions qu'il s'agissait de mettre fin au colonialisme en Afrique, ce qu'il ne fallait en aucun cas confondre avec la rivalité entre les superpuissances. Nous ajoutions que la meilleure manière de maintenir la sécurité internationale était de préserver les peuples et les territoires du tiers monde de conflits qui leur sont étrangers.

En septembre 1981, au cours de la huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous avions rejeté les thèses qui tentaient de ramener les mouvements révolutionnaires des pays en développement au simple rang de conspirations ou de reflets systématiques de la confrontation Est-Ouest.

Nous avions réitéré notre aversion à l'égard des solutions d'hégémonie et nous nous étions prononcés en faveur d'une solution pacifique aux conflits en Afrique australe, au Moyen-Orient et en Amérique centrale, sauvegardant dans tous ces cas les principes de la Charte et la compétence des Nations Unies.

Nous nous sommes permis de faire un bref compte rendu des faits et des points de vue car nous pensons qu'en la matière l'histoire est particulièrement riche en enseignements. La voie des concessions avec l'Afrique du Sud, c'est clair, ne menait pas à l'indépendance de la Namibie et conduisait, en outre, à faire que ce problème soit confondu avec la lutte pour la domination mondiale.

M. Muñoz Ledo (Mexique)

Les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité n'admettent aucune interprétation et engagent tous les Etats. Le droit et la raison morale ont rarement été aussi bien définis en matière d'auto-détermination. Tout élément extérieur, toute condition que l'on chercherait à ajouter aux résolutions déjà adoptées ne seraient qu'un prétexte pour prolonger la domination coloniale.

Il est encore temps de changer de cap. Ma délégation se félicite de la décision adoptée par le Mouvement des pays non alignés, décision qui est à l'origine du présent débat. Elle se félicite par ailleurs de la participation massive des Etats membres et de la qualité des interventions qui, à n'en pas douter, reflètent la volonté de la communauté internationale.

Le rapport du Secrétaire général est la preuve de l'intérêt qu'il porte au sujet et de la sûreté de son jugement. Ce rapport contient des observations qui méritent la plus grande attention, et en particulier le passage où le Secrétaire général déplore que l'évolution de la situation soit entravée par des problèmes qui n'avaient pas été soulevés au moment de l'adoption de la résolution 435 (1978), non plus d'ailleurs que lors des négociations qui ont eu lieu par la suite, ou encore celui où il nous dit qu'il est inquiétant que des facteurs qui ne relèvent pas du champ de ce mandat en entravent la mise en oeuvre.

Pour mon gouvernement, il est heureux que le Secrétaire général estime que la question de Namibie est pour lui une responsabilité particulière, étant donné l'importance que revêt ce problème pour la paix et la sécurité internationales. Ainsi, le Secrétaire général renouvelle son engagement d'user de son autorité pour résoudre les différends de manière pacifique et d'appuyer les efforts de négociation entrepris par les Etats Membres conformément à la Charte.

M. Muñoz Ledo (Mexique)

La résolution adoptée à l'unanimité ce matin contient les éléments indispensables au commencement d'une nouvelle ligne d'action. Nous comptons qu'une lecture correcte de cette résolution servira à écarter toute idée de lien ou de parallélisme avec des situations régionales ou globales que l'on prétend utiliser comme alibis afin de continuer à violer les décisions déjà adoptées.

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter le Conseil des Nations Unies pour la Namibie de ses efforts quoique non concluants jusqu'ici. Nous réitérons en même temps notre solidarité inébranlable avec les gouvernements et les peuples d'Afrique qui, en dépit des actes d'agression, d'ingérance et de représailles, ont persévéré dans leur lutte héroïque contre la domination.

Le Conseil de sécurité devrait rester en état d'alerte et être prêt à tout moment à prendre les décisions qui s'imposeront si ses résolutions ne sont pas appliquées promptement. Il est nécessaire d'empêcher que les plans néo-coloniaux en vogue ne soient érigés en normes dans les relations entre les Etats puissants et leurs voisins. Il est nécessaire d'éviter, dans cette région comme dans d'autres régions névralgiques du monde, que les intérêts hégémoniques ne continuent de faire fi des normes du droit international et de la volonté des Nations Unies.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Mexique pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Le dernier orateur inscrit sur ma liste est le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie à qui le Conseil de sécurité a adressé une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à sa 2439ème séance. Je lui donne la parole.

M. LUSAKA, Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, je vous remercie une fois de plus de m'avoir donné la parole. Notre débat sur la question de Namibie arrive à son terme. Je voudrais également, Monsieur le Président, remercier votre Commissaire d'Etat et vous personnellement pour la manière efficace dont vous avez l'un et l'autre guidé nos débats. Nous avons tous profité de votre sagesse et de votre expérience.

Nous remerciements s'adressent aussi aux délégations qui se sont jointes à nous dans ce débat, et notamment à leurs excellences les ministres des affaires étrangères qui sont venues à New York afin de prendre part à nos discussions. Le rang des participants et la qualité de leurs interventions, pour ne pas parler du nombre d'orateurs, ont montré l'importance mondiale de la question de Namibie.

Lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil le 23 mai dernier, j'ai dit que notre principal objectif en venant au Conseil de sécurité était d'engager ce dernier à réaffirmer son autorité quant à l'application du Plan des Nations Unies pour la Namibie tel qu'il figure dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous avions demandé que toutes les consultations touchant l'exécution de ce plan se déroulent dans le cadre des Nations Unies.

M. Lusaka

Presque tous les orateurs qui ont pris la parole au Conseil lors de notre discussion ont affirmé leur engagement à l'égard de la prompte accession de la Namibie à l'indépendance, et nous pouvons en attendre autant de ceux qui vont encore parler. La plupart d'entre nous avons parlé en termes retenus et modérés. Cependant, que personne n'aille voir dans cette retenue le signe d'un affaiblissement du soutien à la lutte du peuple namibien pour l'indépendance. Nous avons dit que nous ne venions pas ici à la recherche d'un affrontement. Nous avons dit que nous devions tous nous unir pour rechercher les moyens d'exécuter le Plan des Nations Unies pour la Namibie.

Dans la résolution qu'il vient d'adopter, le Conseil décide de charger le Secrétaire général d'entreprendre des consultations avec les parties intéressées en vue d'assurer l'application rapide de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. En outre, le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur les résultats de ces consultations au plus tard le 31 août 1983. La résolution demande en outre à l'Afrique du Sud de coopérer immédiatement et pleinement avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin d'accélérer l'application de la résolution 435 (1978) pour que la Namibie accède rapidement à l'indépendance.

Si l'on passe en revue les déclarations faites au Conseil en faveur de l'indépendance de la Namibie, on y trouve un élément commun : il y a unanimité à propos des éléments essentiels touchant la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies pour la Namibie, que chacun d'entre nous a accepté comme seule base en vue d'un règlement internationalement reconnu. Cette unanimité apparaît également dans l'évaluation de la façon dont la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies a été entravée par des questions étrangères au Plan lui-même.

Qu'il me soit permis de relever deux déclarations faites au cours de ce débat. Le représentant du Royaume-Uni a dit que son gouvernement était pleinement d'accord avec le Secrétaire général pour dire que :

"pour ce qui est des Nations Unies, les seules questions encore pendantes sont le chois du système électoral et quelques problèmes qui restent à régler quant au GANUPT et à sa composition". (S/PV.2439, p. 29/30)

Le représentant du Royaume-Uni a également dit de façon catégorique :

"Ce sont en effet les deux problèmes pendants d'après la résolution 435 (1978)."
(Ibid.)

11. Lusaka

La deuxième déclaration que je voudrais mentionner est celle de la représentante des Etats-Unis. Elle a dit :

"En raison des progrès substantiels accomplis au cours des deux dernières années, seuls deux points importants sont encore à résoudre dans les préparatifs d'application de la résolution 435 (1978). Ce sont le choix du système électoral à adopter pour les élections, qui doit être fixé, selon toutes les parties, conformément aux dispositions de la résolution 435 (1978) et de façon à n'entraîner aucun retard, et des questions techniques touchant la composition de l'élément militaire du GANUPT (S/PV.2443, p. 68).

La représentante des Etats-Unis a dit ensuite :

"Nous sommes également préoccupés du fait que des éléments touchant la situation en Afrique australe et qui ne relèvent pas du mandat du Groupe de contact entravent toujours l'exécution du Plan des Nations Unies." (Ibid. p. 69/70)

Dans ces réflexions, nous constatons que les Etats-Unis acceptent nettement le fait que des questions étrangères qui ne touchent pas la question de Namibie entravent les progrès vers l'indépendance de la Namibie.

Les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont tous deux parlé des souffrances du peuple namibien et de son sentiment de frustration. Dans ce cas, s'ils ont vraiment de la sympathie à l'égard du peuple namibien qui aspire à sa libération, ils devraient l'exprimer par des actes réels dès maintenant.

Au cours de l'histoire, personne n'a réussi à étouffer longtemps les aspirations des peuples opprimés à la liberté. Certains, dans un passé as z proche, avaient juré que les populations qu'ils opprimaient ne connaîtraient pas la liberté de leur vivant. Pourtant, ils ont vu leurs pronostics démentis. Ce qui s'est passé ailleurs se reproduira certainement en Namibie.

Mais il est de notre devoir de veiller à ce que l'indépendance de la Namibie ne provoque pas d'autres effusions de sang, ne fasse pas d'autres réfugiés, n'entraîne pas d'autres souffrances, d'autres pertes de vie. Hous avons un plan, celui des Nations Unies, qui garantit la transition pacifique de la Namibie à l'indépendance. Nous l'acceptons tous et sommes tous d'accord sur ses éléments de base. Qu'attendons-nous donc? Si nous voulons assumer collectivement nos responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies, nous devons agir de concert, maintenant, pour la libération de la Namibie.

II. Lusaka

Près de 60 orateurs sont venus dire au Conseil comment la paix et la liberté de la Namibie sont parties intégrantes de la paix et de la sécurité internationales. Comme nous, au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, ils ont demandé qu'il soit mis immédiatement fin à l'occupation illégale de la Namibie. Comme nous, ils ont demandé à Pretoria de s'engager fermement à respecter la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Comme nous, ils ont demandé que la plus grande coopération soit offerte au Secrétaire général des Nations Unies afin d'accélérer l'application de la résolution 435 (1978). Et en attendant avec impatience le rapport que le Secrétaire général fera au Conseil d'ici le 31 août, nous resterons vigilants. Dans cette veille éprouvante, nous trouverons réconfort dans le fait que la question de Namibie est revenue là où est sa place sur le plan international : le cadre des Nations Unies.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie le représentant du Conseil des Mations Unies pour la Mamibie des paroles aimables qu'il a adressées au Conseil et à son Président.

Il se fait tard. Je me propose de lever la séance. Etant donné que mes pouvoirs en tant que Président du Conseil de sécurité s'achèvent ce soir, je n'ai pas qualité pour engager le Conseil pour demain. Néanmoins, le Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin, le représentant du Zimbabwe, m'a autorisé à annoncer que la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour aura lieu demain, mercredi ler juin, à 10 h 30.

Je vous remercie de votre coopération.

La séance est levée à 18 h 50.